



SOMMAIRE

Point 56 de l'ordre du jour :

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement :

- a) Rapport de la Conférence sur sa cinquième session
- b) Rapport du Conseil du commerce et du développement
- c) Programme d'action en faveur des pays insulaires en développement : rapport du Secrétaire général
- d) Transfert inverse de technologie :
 - i) Rapport du Secrétaire général
 - ii) Rapport du Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
- e) Assistance à Antigua, à Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, à Sainte-Lucie et à Saint-Vincent : rapport du Secrétaire général
- f) Négociations commerciales multilatérales : rapport du Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Rapport de la Deuxième Commission (première partie) 431

Point 9 de l'ordre du jour :

Débat général (suite)

Déclaration de M. Boutros (Liban)	431
Déclaration de M. Gedle-Giorgis (Éthiopie)	436
Déclaration du prince Al-Faisal (Arabie saoudite)	441
Déclaration de M. Donaldson (Trinité-et-Tobago)	444
Déclaration de M. Yazdi (Iran)	448
Déclaration de M. Ökcün (Turquie)	453
Déclaration de M. Mogwe (Botswana)	456

**Président : M. Salim Ahmed SALIM
(République-Unie de Tanzanie).**

POINT 56 DE L'ORDRE DU JOUR

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement :

- a) **Rapport de la Conférence sur sa cinquième session;**
- b) **Rapport du Conseil du commerce et du développement;**
- c) **Programme d'action en faveur des pays insulaires en développement : rapport du Secrétaire général;**
- d) **Transfert inverse de technologie :**
 - i) **Rapport du Secrétaire général;**
 - ii) **Rapport du Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement;**
- e) **Assistance à Antigua, à Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, à Sainte-Lucie et à Saint-Vincent : rapport du Secrétaire général;**
- f) **Négociations commerciales multilatérales : rapport du Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement**

**RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION
(PREMIÈRE PARTIE) [A/34/538]**

Pages

1. Mlle GARCÍA DONOSO (Equateur), Rapporteur de la Deuxième Commission [*interprétation de l'espagnol*] : J'ai l'honneur de présenter la première partie du rapport de la Deuxième Commission sur le point 56 de l'ordre du jour [A/34/538]. Le paragraphe 7 contient un projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission afin que l'Assemblée générale l'adopte. Ce projet n'a pas d'incidences financières; il a été adopté par la Commission sans vote. En conséquence, nous recommandons à l'Assemblée générale de faire de même.

Conformément à l'article 66 du règlement intérieur, il est décidé de ne pas discuter le rapport de la Deuxième Commission.

2. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission se trouve au paragraphe 7 de son rapport, [A/34/538]. Il est intitulé "Amendement à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, telle qu'elle a été modifiée par les résolutions 2904 (XXVII) et 31/2 A et B". Puis-je considérer que l'Assemblée générale adopte ledit projet de résolution ?

Le projet de résolution est adopté (résolution 34/3).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (suite)

3. M. BOUTROS (Liban) [*interprétation de l'arabe*] : Monsieur le Président, je suis heureux de vous exprimer, à l'occasion de votre élection à la présidence de l'actuelle session de l'Assemblée générale, les chaleureuses félicitations de la délégation libanaise, ainsi que notre conviction que vos hautes qualités personnelles, votre sagesse et votre grande expérience dans le domaine de la politique internationale, jointes à la confiance unanime des Etats Membres, assureront à notre session une direction aussi efficace que fructueuse.

4. Je voudrais également rendre hommage au rôle assumé par votre prédécesseur, M. Indalecio Liévano, ambassadeur de Colombie, au cours de sa présidence à la précédente session.

5. Je saisis également cette occasion pour rendre hommage aux efforts remarquables que le Secrétaire général des Nations Unies, M. Kurt Waldheim, n'a cessé de déployer en vue de renforcer le rôle de l'Organisation et de lui permettre d'atteindre ses nobles objectifs. Nul plus que le Liban, ce pays assoiffé de paix, n'est apte à exprimer au Secrétaire général son appréciation et sa gratitude pour ses initiatives courageuses et son action intensive en vue de l'instauration d'une paix juste.

6. Je voudrais exprimer la bienvenue à Sainte-Lucie pour son admission à l'Organisation des Nations Unies et lui souhaiter les vœux les meilleurs de ma délégation pour sa contribution aux travaux de l'Organisation.

7. Pour la cinquième année consécutive, la délégation de mon pays se présente devant cette assemblée, accablée par la tragédie d'une nation, aux multiples aspects et aux diverses causes. J'aurais tant voulu dans ce discours traiter amplement des problèmes et des crises politiques, économiques et sociales avec leur cortège de troubles qui secouent notre monde et y engendrent des conflits. J'aurais voulu aborder les diverses questions que comporte l'ordre du jour de notre session et offrir cette modeste contribution que la délégation libanaise apporte à nos efforts communs et à nos démarches en vue de trouver des solutions adéquates aux problèmes qui nous sont posés. Notre pays a adopté à cet égard des positions déclarées et stables, fondées sur son ferme attachement aux principes de la Charte et sa constante aspiration au développement sur la base du respect mutuel, de l'esprit d'amitié, de coopération et de solidarité entre les Etats.

8. Toutefois, la magnitude de l'épreuve que notre pays traverse me force à concentrer mon exposé sur la tragédie du Liban et celle de son environnement pour exposer leur dimension à la conscience mondiale que personnifie votre auguste assemblée, pour dénoncer tout ce qui a contribué à faire de mon pays une grande victime, pour vous faire part des aspirations du peuple et du Gouvernement du Liban et de ce qu'ils attendent de la communauté internationale.

9. Le Liban, au nom duquel j'ai l'honneur de parler, bien que blessé, déchiré et accablé par les malheurs, est un pays qui a conservé intacts les fondements de son existence. Ce pays se tourne vers les organismes internationaux, gardant sa foi dans l'efficacité des principes de solidarité collective dans l'assistance apportée aux membres de la communauté pour surmonter leurs épreuves.

10. Ce pays, comblé par les richesses naturelles et humaines où se sont révélés des messages divins, a été tout au long des siècles, et à plus d'un titre, un modèle de perfection et d'harmonie. Aujourd'hui, tout ce que l'homme peut receler de forces de refus ligüées à tout ce que certains Etats nourrissent de desseins expansionnistes, d'aspirations égoïstes et de penchants dominateurs, se rejoignent pour détruire son potentiel moral et matériel.

11. Quoi qu'on dise ou qu'on ait pu dire des Libanais, le fait est qu'ils ont fermement résisté, qu'ils ont fait et continuent de faire face au grand défi lancé à leur survie. Au cours des phases successives de leur tragédie aux multiples acteurs et facettes et après chacun des cycles de violence qui ont emporté des milliers de victimes innocentes et semé la destruction totale, les Libanais se sont redressés avec une singulière vitalité, pour panser leurs blessures et reconstruire leur pays. Ils ont ainsi empêché, par leur attachement aux valeurs et aux principes qui constituent les fondements du Liban, la désintégration et la disparition de leur patrie. Ils ont, par ailleurs, enregistré des progrès dans plus d'un domaine. La dynamique de l'espoir et la confiance en l'avenir ont aidé à dépasser les séquelles du passé récent, renforçant ainsi la foi dans une vision commune quant aux objectifs unifiés en vue de restaurer la sérénité des cœurs et la sécurité de tout un pays; concrétisant ainsi la volonté des Libanais, dans la poursuite de leur progression sur la voie de l'entente et de l'unité.

12. Néanmoins cet objectif se heurte, malgré le soutien et les initiatives louables de certains Etats frères et amis, à

un certain nombre d'obstacles qui nous préoccupent parce qu'étrangers à nos aspirations et à notre volonté, qui accroissent en nous le sentiment, voire la certitude que nous, Libanais, en tant qu'individus et en tant que communautés, sommes victimes de ce qui nous est extérieur et dépasse de loin nos possibilités et nos moyens.

13. Nous ne cherchons nullement à nier notre responsabilité ou à contester l'existence, au sein de notre société, de certains facteurs de division. Les problèmes politiques, économiques et sociaux ne manquent pas dans notre pays, comme partout ailleurs. Les graves dangers auxquels leur patrie a eu à faire face, durant les dernières années, ont engendré chez certains de nos compatriotes individus et groupes, un nouvel état d'esprit qui n'a pas toujours dédaigné le recours à la violence ni la perpétration de certains excès.

14. Certes, la responsabilité est nôtre, parce que le pays est notre pays et sa cause est nôtre. Le peuple libanais et ses dirigeants se doivent de prendre les initiatives appropriées en vue de consentir aux sacrifices nécessaires pour sortir de l'épreuve, redresser leur pays et restaurer partout et pour tous la sécurité et la prospérité.

15. Mais les problèmes auxquels nous avons à faire face depuis cinq ans se distinguent par des causes et des ramifications qu'il nous incombe d'exposer ici même en toute clarté et en toute franchise, problèmes qui dépassent les limites du Liban et vont au-delà de ses possibilités et de ses énergies, plaçant ainsi la communauté internationale face à ses responsabilités réelles.

16. Oui, le Liban est victime de la politique internationale et il nous importe ici de passer en revue, ne fût-ce que brièvement, les éléments qui portent atteinte à l'existence d'un peuple et d'une nation qui ne méritent certes pas ce qu'ils continuent d'endurer.

17. Victime de la violation de la Charte des Nations Unies et de l'incapacité de cette organisation à trouver une solution juste à un problème qu'elle a contribué à créer, le Liban dans le jeu des nations est aussi victime de l'exploitation de sa structure singulière et de son régime démocratique.

18. Oui, le Liban est victime de l'usurpation par Israël de la terre arabe de Palestine, de l'expulsion du peuple palestinien et de la crise aiguë qui n'a cessé par suite de cette agression, de secouer la région.

19. Le Liban est victime du jeu de l'équilibre international au Moyen-Orient qui a provoqué la crise sévissant dans notre région, laquelle n'a cessé à son tour d'alimenter ce jeu, entraînant ainsi les courants internationaux actifs qui ont secoué notre pays et ont menacé la cohésion et l'unité de notre peuple.

20. Le Liban est victime de tentatives de solutions partielles à la crise du Moyen-Orient, que nous ne saurions approuver, d'autant plus qu'elles sont fondées sur des principes qui ne prennent nullement en considération les droits légitimes du peuple palestinien et en particulier son droit à l'autodétermination sur son propre territoire.

21. Le Liban est victime des contradictions du monde arabe auquel il appartient et qui ont explosé sur son sol sous diverses formes, sans compter les comportements douteux qui prennent parfois prétexte de la cause palestinienne en vue d'objectifs suspects sans rapport avec les droits légitimes des Palestiniens.

22. Le Liban est victime du fardeau que représente pour lui la présence, qui progresse constamment, de centaines de milliers de Palestiniens, sur son territoire. Les idéologies de certains d'entre eux, du fait de leur condition, devaient inéluctablement se heurter à la philosophie de l'Etat et à ses vues sur l'avenir ainsi qu'aux vues de plus d'un groupe libanais. Les excès variés et graves nés de la situation ainsi créée devaient immanquablement rejaillir sur l'unité du pays et sur l'autorité de l'Etat.

23. Le Liban est victime des ingérences commises par des Etats et des groupements dans ses affaires intérieures; ce qui constitue une violation de la Charte des Nations Unies et du droit international et une déviation grave par rapport aux principes et aux objectifs sains.

24. Le Liban est victime de l'agression menée par Israël, notamment dans le Sud et qui repose sur une stratégie d'attaques préventives à des fins politiques, militaires et territoriales que nous rejetons fermement comme portant atteinte à l'entité libanaise.

25. Le Liban est victime de sa structure singulière en tant que point de rencontre de nombreuses communautés spirituelles et de croyances qui coexistent dans une parfaite liberté et selon un régime garantissant à chacune d'elles un rôle actif. Les événements, orientés par leurs instigateurs, ont tendu à faire de cette particularité de notre pays, qui est en elle-même source de richesse nationale et humaine, un facteur de conflit et de discorde.

26. Le Liban est victime de son adoption, depuis son accession à l'indépendance, d'un régime de démocratie libérale, fondé sur la reconnaissance des droits essentiels de l'homme, de respect de la personne et d'ouverture totale sur toutes les civilisations et tous les peuples. Plus d'une partie étrangère a abusé des avantages de ce régime, pour s'infiltrer à l'intérieur de la cité et tenter, à la faveur de cette liberté, de détruire l'entité libanaise en sapant ses éléments constitutifs.

27. Nous étions en mesure avant que les mains étrangères ne se jouent de nos destinées de résoudre nos problèmes, dans un esprit de coopération, de dialogue et de compromis, dans le cadre de nos institutions démocratiques. C'est pourquoi je puis affirmer, à la lumière de ce qui précède, qu'il n'y a pas lieu de faire assumer au Liban la responsabilité de tout ce qu'il subit et de tout ce qu'il endure. A moins de considérer l'esprit de tolérance et d'ouverture, l'attachement aux sentiments de fraternité, la générosité dans les relations humaines, la foi dans le droit et la justice, la solidarité avec les opprimés, le souci de sauvegarder la souveraineté de la patrie et son unité, comme des défaillances entraînant une responsabilité politique telle, que le Liban en soit devenu une victime et qu'il soit sur le point d'en être la principale. Il semble que les Etats frères et amis ainsi que l'Organisation mondiale ignorent ou feignent d'ignorer ce fait. Prenons garde à ce que l'évolution et les complications de la tragédie du Liban ne créent au Moyen-Orient une cause importante qui dépasse et éclipse, par sa gravité et ses dimensions, la cause palestinienne.

28. La tragédie du Liban qui se prolonge est illustrée dans sa phase actuelle, en particulier, par sa violence et la destruction qu'endure le Sud. Cette partie si chère de notre pays subit depuis de longs mois les dévastations d'une guerre dont elle est le théâtre. Ses habitants innocents, quand ils ne sont pas massacrés par centaines, sont dispersés par dizaines de milliers de leurs villes et de leurs villa-

ges dévastés, et privés de leurs moyens de subsistance. Ils sont transformés en réfugiés dans leur propre pays, multipliant ainsi les cortèges de Libanais déplacés par la guerre de leurs villes et villages, avec tout ce que cela implique de malheurs et de dangers.

29. Cette grave situation prévalant au Sud du Liban, qui procède du fait qu'Israël ne s'en est pas retiré complètement et que la Force des Nations Unies a été empêchée de s'acquitter de la mission que lui a assignée le Conseil de sécurité, et de la poursuite des agressions israéliennes, concerne notre organisation sur plus d'un plan.

30. Il y a un an, le Liban connaissait un état de grand bouleversement. Certains facteurs internes et les graves retombées des négociations israélo-égyptiennes ont joué un rôle déterminant dans cette conflagration. A peine avons-nous pu passer le cap de cette période, que nous nous sommes trouvés confrontés, continuellement et de façon croissante, à des problèmes profonds et graves qui concernent la sécurité de la patrie et son avenir autant que le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la région. Sans compter le rôle des grandes puissances. Ces graves problèmes placent le Conseil de sécurité face à ses responsabilités et constituent un défi à la paix internationale.

31. Rien ne menace davantage la paix dans le monde, comme nul ne l'ignore, que la situation au Moyen-Orient. Et rien ne menace autant la paix au Moyen-Orient de façon immédiate et directe que la situation au Sud du Liban, où opère la FINUL en vertu des résolutions 425 (1978) et 426 (1978) du Conseil de sécurité.

32. Nous ne pouvons que souligner les efforts que déploient ces forces et exprimer notre appréciation et nos remerciements à tous ses officiers et hommes de troupe. Nous réitérons également nos profonds remerciements et notre gratitude au Conseil de sécurité, aux Etats participant à la FINUL, au Secrétariat des Nations Unies et plus particulièrement au Secrétaire général.

33. Pour souligner l'importance vitale que revêt la présence de la FINUL au Sud-Liban et son rôle déterminant, je me contenterai de citer les propres termes du Secrétaire général, combien lucides, tirés de son rapport sur l'activité de l'Organisation :

“Je suis absolument convaincu que la FINUL a accompli et continue d'accomplir une tâche absolument essentielle en vue de neutraliser un conflit qui affecte l'une des régions les plus névralgiques et les plus explosives du globe. Cet argument me semble, à lui seul, justifier le maintien de la Force, malgré tous les obstacles rencontrés et tous les désaccords. Je poursuivrai mes efforts en vue de la réalisation des objectifs assignés à la FINUL par le Conseil de sécurité, mais je crois qu'il est important que l'on reconnaisse plus pleinement la valeur actuelle de cette opération, avec toutes les difficultés qui entourent sa mise en œuvre. La façon la plus simple de prouver l'utilité de cette mission serait de retirer la Force. Dans les circonstances actuelles, ce serait assurément une initiative hautement irresponsable et presque certainement désastreuse, et je ne pense pas que quiconque suffisamment au fait de la situation, puisse sérieusement préconiser un tel retrait.” [voir A/34/I, sect. IV.]

34. Mais les difficultés extraordinaires auxquelles la FINUL fait face dans l'exécution du mandat qui lui est confié, nécessitent une réévaluation et l'adoption de me-

sures à la hauteur de la responsabilité assumée par le Conseil de sécurité, conformément aux impératifs de la paix dans la région et des principes de la Charte des Nations Unies.

35. Il est hors de doute que la tâche de la FINUL au Sud-Liban, diffère des autres tâches assignées à ces forces dans d'autres régions du monde. Le Conseil de sécurité a tenu à donner à la Force, vu les circonstances dans lesquelles elle devait opérer et la finalité de sa création, un rôle qui ne se confinerait pas seulement à celui de veiller à désengager les belligérants et à celui d'exercer une simple surveillance. Le rôle de la Force au Liban, loin d'être celui d'un simple médiateur, appelle plus de dynamisme. Preuve en est, qu'il a été confié à la FINUL d'assurer le retrait des forces militaires, d'aider à la restauration de l'exercice de la souveraineté libanaise sur l'intégralité de la région et que lui a été fixée une zone d'opérations au vrai sens du terme. D'autant plus que le Conseil de sécurité, au moment de l'adoption de sa résolution 425 (1978), était parfaitement au courant de la situation qui prévalait au Sud-Liban. Ainsi est née l'idée d'accorder à la FINUL les pouvoirs nécessaires pour se défendre et réduire par la force tout ce qui pourrait entraver l'accomplissement de sa mission.

36. La FINUL incarne la volonté internationale unanime et engage le prestige de l'Organisation des Nations Unies. A ce titre il ne faut ménager aucun effort pour qu'elle soit en mesure de s'acquitter de ses obligations de façon compatible avec les objectifs en vue desquels elle a été créée, cela afin de ne pas risquer de compromettre la crédibilité du Conseil de sécurité, de porter atteinte à son efficacité et à sa capacité de traiter les menaces à la paix mondiale, dans le présent et l'avenir. L'échec de la FINUL constituerait un précédent que, croyons-nous, la communauté internationale ne pourrait admettre.

37. Je voudrais, dans ce contexte, souligner que le Liban a coopéré pleinement avec la FINUL depuis sa constitution. Le Liban progresse sur la voie de la reconstitution de ses forces armées et c'est ainsi qu'il a pu le 18 avril 1979, malgré tous les obstacles, et en coordination avec la FINUL dépêcher au Sud un bataillon de son armée; en plus du fait qu'il assure déjà la majeure partie des services administratifs dans la zone des opérations. Le Gouvernement libanais est prêt à assumer progressivement sa part de responsabilités dans le Sud du pays.

38. Le facteur principal, qui donne aux dangers et à l'instabilité dans le Sud une autre dimension, réside dans la politique officiellement proclamée par Israël, en vertu de laquelle, il s'arroge le droit d'entreprendre des attaques militaires préventives partout au Liban, sous prétexte de paralyser la résistance palestinienne.

39. En prélude à ses intentions et à sa politique à l'égard du Sud-Liban, Israël s'est opposé au déploiement de la Force de dissuasion arabe, qui a rendu dans d'autres régions du Liban des services appréciés, au sud d'une ligne qu'on est convenu d'appeler "ligne rouge".

40. Maintenant Israël lance continuellement des opérations militaires meurtrières, aériennes, navales et terrestres, contre des villes et des villages libanais. Je me contenterai de citer les opérations entreprises le 23 janvier, le 11 avril, le 30 mai, les 10 et 23 juillet, les 4 et 22 août de cette année, qui ont causé un grand nombre de victimes

et qui ont fait l'objet, de notre part, de plaintes adressées au Conseil de sécurité¹.

41. Il n'est absolument pas possible d'admettre cette politique, même si Israël prétend que la résistance palestinienne avait antérieurement entrepris certaines opérations dans les territoires occupés.

42. Je me demande sincèrement que subsisterait-il des principes essentiels de la Charte si l'on admettait le point de vue d'Israël. Que subsisterait-il des normes du droit international public qui empêchent l'agression et la tyrannie ? Que subsisterait-il des résolutions du Conseil de sécurité relatives au Sud, de la résolution 425 (1978) à la résolution 450 (1979) ? Qu'advierait-il de toutes les espérances placées par les peuples dans notre organisation en tant que cadre d'un ordre international nouveau, sain et juste, destiné à empêcher dans les relations internationales l'application de la loi de la jungle ? La prétention d'Israël que certaines infiltrations s'opèrent à travers les lignes de la FINUL s'est avérée infondée et même à supposer qu'elle soit fondée, et cela pour les besoins de la discussion, quelle serait vraiment la responsabilité du Liban ?

43. La FINUL ne relève point du Liban, mais du Conseil de sécurité dont elle reçoit les ordres. Du haut de cette tribune, le Liban proclame qu'il entend recouvrer sa souveraineté et son autorité dans le Sud jusqu'à ses frontières internationales, par rapport à Israël et à toutes autres forces présentes dans la zone des opérations. Il a déjà réclamé cela à maintes reprises et exprimé son point de vue dans une correspondance échangée avec le Secrétaire général et dans des notes adressées au Conseil de sécurité.

44. La poursuite des opérations militaires dans le Sud du Liban est de nature à créer un climat d'instabilité qui pourrait avoir des répercussions négatives sur tout effort tendant à contrôler la situation dans la région et à apporter un règlement pacifique à la crise du Moyen-Orient.

45. Il me suffirait de reprendre du discours du Président de notre assemblée, M. Salim Ahmed Salim, ce qu'il a dit à cet égard. Je cite :

"La situation tragique au Liban continue d'inspirer de graves inquiétudes à la communauté internationale. Les bombardements insensés d'objectifs civils qui causent de lourdes pertes en vies humaines et des destructions considérables aggravent encore la menace à la paix et la sécurité dans la région. La communauté internationale doit redoubler d'efforts pour mettre fin à cette tragédie et faire respecter la liberté, l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban." [*1^{re} séance, par. 49.*]

46. Il n'est ni juste ni logique que notre pays soit tirailé par des facteurs de désintégration, parce que le peuple palestinien réclame de recouvrer ses droits légitimes et le droit à l'autodétermination qu'Israël refuse de lui reconnaître. De même il n'est ni juste ni logique que le Liban devienne la plus grande victime, souffrant le martyre que lui impose l'opresseur sans parfois être épargné par l'opprimé lui-même, quand la cause de celui-ci, quoique juste, le pousse à des excès que certains attribuent à son état qui frise le désespoir. Le Liban serait-il condamné à subir

¹ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-quatrième année, Supplément de janvier, février et mars 1979*, document S/13051; *ibid.*, *Supplément d'avril, mai et juin 1979*, documents S/13242 et S/13356; et *ibid.*, *Supplément de juillet, août et septembre 1979*, documents S/13452, S/13464, S/13486, S/13488, S/13509 et S/13510.

l'injustice du fait de l'opresseur et quelquefois du fait de l'opprimé ?

47. Il est grand temps que le Sud du Liban et par conséquent le Liban tout entier soient soustraits, avec l'aide de la famille internationale, aux contraintes du jeu infernal de la guerre et de la paix et que sa propre cause soit traitée avec une priorité absolue, de sorte qu'il cesse d'être un otage dans le tourbillon du Moyen-Orient et une balle que les parties se renvoient selon leurs désirs et leurs intérêts. Ses fils ont versé trop de sang et trop de larmes; ils ont subi de grandes pertes matérielles et ont payé un tribut qui excède leurs possibilités pour des fautes et des injustices commises ici et là et dont ils sont innocents. Le Liban a atteint un seuil au-delà duquel il n'est plus en mesure d'endurer sans se perdre lui-même.

48. Avant de terminer ma déclaration, je me dois de répondre à une question que vous vous posez certainement tous, je l'imagine : Que demande le Liban de l'ONU et que peuvent les Nations Unies à ce stade ?

49. Les demandes du Liban ne sont pas adressées uniquement à notre organisation, mais aussi à chacun de ses membres et surtout aux plus puissants d'entre eux. Ces demandes sont les suivantes.

50. De par sa situation géographique, ses obligations et engagements arabes et sa foi dans les principes de droit et de la justice dans les relations internationales, le Liban estime qu'il incombe à l'Organisation des Nations Unies dans sa recherche d'une solution radicale à la crise du Moyen-Orient de traiter le fond de la question palestinienne, en sorte que le peuple palestinien puisse exercer ses droits légitimes et inaliénables, et en premier lieu, son droit à l'autodétermination et à la création d'un Etat palestinien sur le territoire palestinien. Cela implique naturellement l'évacuation totale et inconditionnelle par Israël de tous les territoires arabes occupés, conformément aux résolutions des Nations Unies.

51. Par ailleurs, il va également de soi qu'il faille définitivement revenir sur toute idée qui conduirait à l'implantation des Palestiniens en dehors de leur terre et en particulier de considérer comme définitif le refus catégorique de leur implantation au Liban, et cela à la fois dans l'intérêt du Liban et des Palestiniens.

52. Le Liban a, à maintes reprises, déclaré que la voix de son président, au nom du peuple libanais dans son ensemble, son refus absolu d'une implantation des Palestiniens sur son territoire ainsi que de toute tentative qui aboutirait d'une façon ou d'une autre à une telle implantation ou à l'atteinte à sa souveraineté, à son indépendance et à l'unité de son territoire et de son peuple. Le Liban refuse que la solution à la crise du Moyen-Orient se fasse de quelque manière que ce soit, à son détriment et à ses dépens.

53. Et, en attendant que cette solution radicale soit trouvée, réalisée et appliquée, nous croyons être en droit de réclamer à l'Organisation des Nations Unies et à tous ses Etats Membres, de considérer qu'il leur incombe de traiter également la crise libanaise comme une crise en soi, en dépit de ce qui la rattache à la crise du Moyen-Orient. Notre pays, par ce qu'il représente et par son entité géographique, politique et humaine, mérite de polariser et d'attirer l'intérêt de la communauté internationale en vue de le sauvegarder dans son unité, son indépendance et sa souveraineté, comme un modèle pour le Moyen-Orient, voire pour le monde entier. Il mérite également de bénéfici-

er d'un soutien et d'un appui qui, au-delà des déclarations, se traduiraient par des actes positifs et concrets.

54. Nous demandons que soit mis un terme rapide, définitif et ferme à toute agression israélienne sur le Liban quelle qu'en soit la forme, et plus spécialement à toute attaque préventive contre le territoire libanais. Nous demandons également de récupérer intégralement le Sud du Liban et que l'Etat libanais soit mis à même de recouvrer l'exercice de sa pleine souveraineté et de son autorité dans toute cette région à l'égard de tous individus et de tous groupes, sans exception, de rétablir la sécurité et d'empêcher toute activité subversive déployée sur son territoire.

55. Le meilleur moyen d'atteindre ce but, outre l'action diplomatique que doivent exercer notre organisation et ses membres qualifiés, consiste d'abord à renforcer le rôle de la Force des Nations Unies au sud du pays, afin de lui permettre de remplir sa tâche d'une manière absolue. La FINUL pourra alors empêcher toute action militaire au sud, quelle qu'en soit l'origine, contrôler la situation et assurer, de concert avec les forces libanaises, la reprise en main progressive du territoire et l'exercice de l'autorité de l'Etat sur ce territoire, conformément à la lettre et à l'esprit des résolutions du Conseil de sécurité, sans aucune indulgence ou complaisance. Il s'agit ensuite de fournir à la Force les moyens d'action et les directives nécessaires à cette fin et les autorités libanaises sont disposées à collaborer, à cet effet, avec la FINUL.

56. Nous demandons que soit assurée au Sud du Liban, grâce à votre appui et dans l'intérêt de la paix internationale, une zone de stabilité et de calme et que soient minutieusement respectées les dispositions de l'accord d'armistice libano-israélien², toujours intégralement en vigueur, et qui avait été consacré par le Conseil de sécurité et reconfirmé à nouveau dans sa dernière résolution 450 (1979), et ce, en attendant la solution radicale et juste de la cause palestinienne dans un cadre de paix globale.

57. L'Organisation de libération de la Palestine [OLP], seul représentant du peuple palestinien, qui a pu, à la faveur de l'esprit de lutte qui l'anime et de sa juste cause, forcer l'isolement diplomatique qu'on a tenté de lui imposer, est appelée instamment, dans les circonstances présentes, à s'élever au niveau de la lourde responsabilité qui lui a été confiée et au niveau des espérances qu'elle incarne, pour canaliser sa vitalité et son action au Sud du Liban vers l'action politique et à prendre à cet égard une initiative positive, qui serait de nature à rassurer les Libanais et qui s'accorderait avec les impératifs des droits du Liban et de la sécurité de son territoire. Elle prouverait ainsi sa capacité de se contrôler en toutes circonstances et témoignerait de son respect absolu des résolutions du Conseil de sécurité et de son souci de sauvegarder à la fois ses intérêts supérieurs et ses relations avec le peuple libanais, qui a enduré pour la cause palestinienne plus que tout autre peuple du monde arabe. Une telle attitude est commandée par l'esprit de véritable fraternité, le sens de la responsabilité et la clairvoyante vision politique à long terme.

58. Il est élémentaire, il va de soi, que l'une des conditions pour réaliser ce que nous demandons réside dans l'étendue de l'appui accordé par les grandes puissances aux initiatives des Nations Unies, et dans la préparation du climat politique favorable pour l'acceptation de ce que commandent la logique et la reconnaissance du règne du

² *Ibid.*, quatrième année, Supplément spécial n° 4.

droit et de la loi. Nul n'ignore que ces puissances disposent de plus d'un moyen de contrainte et de persuasion pour atteindre ces objectifs, d'autant plus que les armes utilisées dans l'agression contre le Sud du Liban sont acquises en vertu d'accords conclus avec les Etats-Unis d'Amérique, accords qui prohibent leur usage à des fins telles qu'employées par Israël.

59. Je me dois de signaler que cette affaire a suscité une sérieuse inquiétude dans les milieux politiques internationaux et notamment à l'intérieur des Etats-Unis d'Amérique où nombreux sont les responsables qui ont exprimé leur intérêt et leur préoccupation et cela d'autant plus que l'utilisation faite au Liban des armes de fabrication américaine est en violation avec les lois américaines et les engagements pris par Israël à ce sujet, faisant ainsi supporter aux Etats-Unis une grande responsabilité politique et morale.

60. En conclusion, nous sommes convaincus que les obligations des Nations Unies à notre égard ne nous dispensent aucunement de déployer également une action diplomatique dans un autre cadre en vue d'aider à atteindre les buts fixés. Et je me dois de préciser que cette action n'est point étrangère à notre pensée et fait partie de nos préoccupations.

61. Convaincus de la nécessité d'un franc dialogue avec nos frères et amis et étant fermement convaincus que notre pays ne saurait être la proie des convoitises de quiconque, nous avons poursuivi cette action dans le cadre de la communauté arabe et nous avons sollicité ses plus hautes instances à élaborer conjointement avec nous un plan d'action qui tiendrait dûment compte des obligations de cette communauté et de nos possibilités, maintenant que le Liban est devenu ce qui nous paraît illogique et inadmissible, à savoir l'unique champ de bataille au Moyen-Orient.

62. L'année dernière, l'Assemblée générale a adopté une résolution [résolution 33/146] à laquelle nous attachons une importance particulière et qui a trait à l'assistance économique et humanitaire au Liban, ainsi qu'à la coordination des activités internationales et locales et cela en vue de sa reconstruction et de son développement.

63. Si à dessein j'ai laissé de côté la question de l'aide que l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que les divers Etats n'ont cessé de nous accorder et ne manqueront certes pas encore de nous accorder, cela ne veut nullement dire que nous sous-estimons l'importance et l'utilité de cette aide, ou que nous oublions d'exprimer notre gratitude aux donateurs. Mais nous ne pouvons qu'accorder la priorité aux demandes que nous avons formulées, étant donné l'urgence de leur exécution et de leur mise en application et l'impact salutaire que cela pourrait avoir sur l'ensemble de la situation au Liban.

64. La satisfaction de ces demandes contribuera à entretenir au Liban un climat politique et psychologique qui facilitera le renforcement des objectifs communs entre Libanais, à savoir l'entente rationnelle qui, à son tour, aura des répercussions positives sur la situation que nous avons évoquée. De même, le fait que l'Etat recouvre son autorité sur une quelconque région se répercutera positivement sur les autres régions libanaises.

65. Le Liban était et peut encore redevenir, de par son régime et le mode de vie de son peuple, une illustration des nobles principes sur lesquels se fonde l'ONU, dont le Liban s'honore de compter parmi les Etats fondateurs. Le fait de sauvegarder ce témoin, qui incarne les aspirations de l'homme à vivre dans la tolérance, la fraternité et

l'amour, en l'aidant à surmonter sa crise, est une nécessité pour lui, son milieu et l'humanité tout entière, ainsi qu'une mission confiée à la communauté internationale.

66. Dans notre histoire qui remonte à des milliers d'années, s'inscrivent de nombreuses pages de sombres tragédies et des pages tout aussi nombreuses d'éclatantes grandeurs. Nos rivages et nos montagnes ont vu tout au long des siècles défiler les cortèges de conquérants et d'usurpateurs qui se sont invariablement retirés, comme en témoignent les inscriptions sur les parois rocheuses proches de notre capitale, afin que le Liban demeure dans sa pérennité.

67. Le peuple du Liban, résolu à sauvegarder sa patrie, à défendre ses droits et à repousser les dangers d'où qu'ils viennent, ainsi que les convoitises qui l'entourent et qui menacent son unité, est fort de ses propres énergies et de son droit sacré à vivre dans la liberté et la dignité. Puisse notre organisation, grâce aux moyens que lui procure la Charte, ne pas nous lésiner son aide et son soutien.

68. M. GEDLE-GIORGIS (Ethiopie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, c'est avec un sentiment d'orgueil et de satisfaction que je vous félicite pour votre accession à la présidence de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Votre élection unanime vient à son heure car elle est à la fois une reconnaissance de vos qualités personnelles de diplomate habile et compétent, et un hommage mérité rendu à votre pays, la République-Unie de Tanzanie, et à son éminent dirigeant, Mwalimu Julius Nyerere.

69. Le rôle constructif que vous avez joué au sein des instances internationales et notamment les efforts que vous avez déployés à l'Organisation des Nations Unies dans le cadre du processus de décolonisation, est bien connu de tous et n'appelle pas de commentaires de ma part. La République-Unie de Tanzanie, que vous représentez de manière si remarquable, s'honore d'être partout le défenseur de la juste cause de tous les peuples opprimés, et particulièrement en Afrique australe. C'est conscients de cela que nous entendons remplir notre tâche à la présente session de l'Assemblée générale, confiants dans le fait que la situation explosive et dangereuse qui règne actuellement dans le Sud de l'Afrique doit être examinée à fond, ce qui devrait nous amener à réaliser des progrès importants en vue de la liquidation définitive du système odieux de l'*apartheid* et du colonialisme.

70. Je voudrais également profiter de cette occasion pour faire part à votre prédécesseur, M. Indalecio Liévano, des sentiments chaleureux et de la reconnaissance de ma délégation pour la manière compétente dont il a dirigé les travaux de la dernière session de l'Assemblée générale. Toute notre gratitude et notre reconnaissance vont également au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kurt Waldheim, pour la constance et la compétence avec lesquelles il assume le Secrétariat de notre organisation. Sa sagacité et sa persévérance ont permis à l'Organisation des Nations Unies de jouer un rôle toujours plus grand dans la recherche de la paix et de la prospérité du monde.

71. Je voudrais maintenant, au nom de la délégation éthiopienne, souhaiter la bienvenue au nouvel Etat indépendant de Sainte-Lucie au sein de cette famille toujours plus grande des nations.

72. L'Afrique, la patrie d'un tiers des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, a été le théâtre des plus

graves formes de dégradation raciale, d'exploitation économique et d'oppression politique. Les générations précédentes ont fait des sacrifices considérables afin que la lutte constante pour la libération du continent en soit là où elle en est aujourd'hui. S'il est vrai que la plus grande partie de l'Afrique coloniale a accédé à l'indépendance politique, les deux dernières décennies nous ont cependant démontré que l'indépendance que nous connaissons aujourd'hui serait dépourvue de toute cohérence si l'Afrique continuait d'être divisée et exploitée au bénéfice d'une poignée de sociétés multinationales. De même, la dignité des Africains ne sera pas complète tant que l'on acceptera que les masses d'Afrique australe continuent à connaître la privation, la dégradation et l'asservissement.

73. M. Agostinho Neto, le premier président de la République populaire d'Angola, fut un dirigeant vaillant et habile de la lutte pour l'unité et la libération du continent. Les masses combattantes de l'Afrique ont pleuré la mort prématurée de ce dirigeant révolutionnaire, de cet homme d'Etat éminent; elles ont le sentiment d'avoir éprouvé une grande perte, mais leur engagement à l'égard de la libération totale de l'Afrique — l'objectif de toute sa vie — s'en est trouvé renforcé.

74. La libération totale de l'Afrique incombe non seulement à la génération actuelle mais aussi à l'humanité tout entière. La situation actuelle en Afrique australe est caractérisée, d'une part, par une escalade et une intensification de la lutte pour la libération, et, d'autre part, par la guerre d'agression et de répression. Les mouvements de libération nationale du Zimbabwe et de Namibie, avec le soutien total des populations africaines de ces territoires, ont entrepris de mettre à bas l'édifice colonial et raciste de Salisbury et de Pretoria. Dans une tentative désespérée en vue d'arrêter la marche de l'histoire, les régimes racistes et illégaux d'Afrique australe intensifient de leur côté la répression des masses africaines dans ces trois territoires. Le meurtre de sang-froid de combattants pour la liberté qualifiés de "terroristes", l'arrestation et l'incarcération de civils innocents qualifiés de "sympathisants à l'égard de la guérilla", de même que les actes ouverts d'agression armée contre les Etats voisins et indépendants d'Afrique, sont monnaie courante.

75. Alors que la South West Africa People's Organization [SWAPO] et le Front patriotique, seuls représentants légitimes des peuples de Namibie et du Zimbabwe, respectivement, de même que le mouvement de libération de l'Afrique du Sud, méritent l'aide et l'assistance accrues des peuples épris de paix et de liberté du monde entier, la collusion et la collaboration de certains pays occidentaux avec les régimes racistes de Pretoria et Salisbury ne cessent de se renforcer. En dépit de l'imposition de sanctions obligatoires et générales contre la Rhodésie et d'un embargo total sur les armements à l'égard de l'Afrique du Sud, la collaboration économique et militaire entre certains pays occidentaux et les régimes racistes se poursuit sans faiblir.

76. En même temps, ces deux régimes s'efforcent de berner la communauté internationale en mettant en place dans le vain espoir de se voir reconnaître par la communauté internationale des administrations fantoches, composées des éléments les plus perfides et les plus réactionnaires de la population noire. Les combattants de la liberté, toutefois, déjouent ces tentatives traîtresses en resserrant leurs rangs et en révélant au grand jour la vraie nature et les objectifs finals de ces organes illégaux et fantoches de Windhoek et Salisbury.

77. L'indépendance du Zimbabwe et de la Namibie et l'émancipation des masses africaines des chaînes de l'*apartheid* sont des questions qui figurent depuis trop longtemps à l'ordre du jour de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le moment est venu pour la communauté internationale de prendre des mesures concrètes et significatives. A cette fin, les dirigeants de l'Afrique indépendante, lors de leur dernière réunion au sommet à Monrovia³, ont résolu d'intensifier encore l'assistance qu'ils fournissent à la lutte de libération en Afrique australe.

78. A cet égard, je voudrais réaffirmer l'engagement inébranlable de l'Ethiopie révolutionnaire à la juste cause des masses qui souffrent en Afrique australe. En saluant tous ceux qui ont contribué à cette lutte de libération, l'Ethiopie voudrait lancer un appel à tous les peuples et gouvernements épris de paix, leur demandant d'intensifier l'assistance matérielle et financière fournie aux mouvements de libération et aux Etats de première ligne, afin de hâter le jour de la libération.

79. C'est un fait irréfutable que sans le régime raciste de l'Afrique du Sud, le colonialisme en Rhodésie aurait été liquidé depuis longtemps. Il est tout aussi vrai que sans la collaboration et la collusion de l'Ouest, l'occupation illégale de la Namibie et l'asservissement racial en Afrique du Sud auraient été relégués depuis longtemps aux oubliettes de l'histoire. Lorsque nous examinons la situation en Afrique australe, nous ne devons par conséquent pas perdre de vue ces faits et les mesures que nous prenons doivent être à la mesure des problèmes posés.

80. En ce qui concerne la Namibie, l'Organisation des Nations Unies a une responsabilité spéciale. L'Afrique du Sud a claqué la porte à toute tentative de décolonisation pacifique de la Namibie. Abusant de la bonne volonté de la communauté internationale, l'Afrique du Sud s'est efforcée, en effet, d'utiliser la période de négociation de ces deux dernières années pour développer et mettre en place des institutions illégales et fantoches afin d'assurer son emprise néo-coloniale sur les ressources économiques et leur développement futur en Namibie. Bien que l'Organisation des Nations Unies ait condamné et rejeté ces manœuvres de Pretoria, ces mesures à elles seules n'ont pas suffi à modifier la situation. C'est ainsi qu'il appartient à l'Organisation de prendre les mesures nécessaires pour donner effet à ses propres décisions afin d'assurer la naissance prochaine d'une Namibie libre et unie. Ma délégation réitère par conséquent son appel au Conseil de sécurité, lui demandant de se réunir immédiatement et d'envisager l'imposition de sanctions complètes et obligatoires au régime raciste de Pretoria. Nous espérons que les membres permanents occidentaux du Conseil, à savoir les Etats-Unis, le Royaume-Uni et la France, n'ignoreront pas cet appel de l'immense majorité de l'humanité réclamant l'application immédiate de sanctions.

81. Dans la mesure où le fait d'être membre permanent du Conseil de sécurité implique de hautes responsabilités, nous avons espéré que certains membres permanents du Conseil de sécurité auraient su s'acquitter loyalement des obligations qui leur incombent aux termes de la Charte de notre organisation. A notre grand regret, cependant, c'est dans ces mêmes pays, au Royaume-Uni et aux Etats-Unis, plus particulièrement, qu'une action gouvernementale est envisagée actuellement pour violer délibérément les obli-

³ Seizième session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, tenue à Monrovia du 17 au 20 juillet 1979.

gations internationales et lever unilatéralement les sanctions économiques. C'est avec une vive préoccupation que nous voyons ainsi évoluer la situation. Il est évident qu'un simple changement de couleur n'implique pas automatiquement un changement dans la nature illégale et coloniale du régime de Salisbury. La domination coloniale subsiste toujours en Rhodésie et c'est pourquoi la lutte pour l'indépendance, la liberté et l'égalité véritables s'est intensifiée; c'est un fait indéniable sur lequel il n'est pas nécessaire de s'étendre davantage. A notre avis cette lutte doit se poursuivre sans répit jusqu'à la restauration de la dignité des Africains et jusqu'à la victoire finale.

82. Si la victoire finale peut être réalisée par des moyens pacifiques, nous serons les premiers à nous en féliciter. Et c'est pourquoi l'Ethiopie socialiste et assurément l'Afrique tout entière, suivent de près le déroulement de la Conférence constitutionnelle de Londres sur la Rhodésie. En dépit de notre expérience amère de toute une série de manœuvres qui ont servi à prolonger plutôt qu'à accélérer le processus de libération, nous espérons sincèrement que les résultats de la Conférence de Londres mèneront à un transfert rapide de pouvoirs effectifs à la majorité africaine au Zimbabwe.

83. Le gouvernement par la majorité au Zimbabwe et l'élimination du racisme et de l'*apartheid* en Afrique australe exigent des mesures immédiates et résolues de la part de la communauté internationale. Il est par conséquent impératif que la décision du Conseil de sécurité en ce qui concerne l'embargo sur les armes à l'encontre de l'Afrique du Sud soit pleinement respectée. Etant donné la menace grave que fait planer la capacité nucléaire de l'Afrique du Sud, le Conseil de sécurité a le devoir de se prononcer pour la rupture obligatoire de tous les types de collaboration nucléaire avec l'Afrique du Sud.

84. Puisque je parle de la libération totale de l'Afrique, je ne peux manquer de réitérer le plein soutien que mon gouvernement apporte à la lutte héroïque du peuple du Sahara occidental pour l'autodétermination et l'indépendance, conformément à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale et à la décision adoptée récemment par la seizième session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine [OUA] [voir A/34/552, annexe II, AHG/Dec.114 (XVI)].

85. A ce propos, l'Ethiopie loue la prise de position sage et courageuse de la Mauritanie qui a abandonné ses revendications sur une partie du Sahara occidental, et renoncé à son occupation. Nous espérons que le Maroc reconsidérera sa position actuelle et suivra l'exemple digne d'éloges de la Mauritanie afin que le peuple du Sahara occidental retrouve son indépendance et pour assurer la paix et la sécurité dans la région.

86. J'en arrive maintenant à des considérations générales sur la situation internationale et je dois dire que cette année aura été marquée par une recrudescence de la tension et une intensification des conflits en Afrique, au Moyen-Orient, en Asie et en Amérique latine, mettant tous en danger la paix et la sécurité internationales. Le monde a également été témoin de la fin d'un régime tyrannique après l'autre, nouvelle preuve, s'il en faut, que rien ne peut s'opposer à la détermination des peuples qui luttent pour la liberté, l'égalité, la justice, la démocratie et la paix. La victoire remportée par le peuple nicaraguayen sur la tyrannie et le régime néo-colonialiste de Somoza a été assurée au prix de sacrifices indescriptibles et a été le résultat direct de l'héroïsme des forces combattantes guidées

par le Front de libération nationale sandiniste. A cet égard, le Gouvernement et le peuple de l'Ethiopie socialiste félicitent chaleureusement les pays de l'Amérique latine et des Caraïbes pour leur sens élevé des responsabilités, leur détermination et leur fermeté; ils se sont courageusement opposés à toutes formes d'interventions, militaire particulièrement, au Nicaragua.

87. Nous appuyons pleinement aussi les peuples de l'Amérique latine et des Caraïbes dans leur juste lutte pour assurer leurs droits légitimes sur leurs ressources naturelles et leur droit de mener leur vie politique sans ingérence étrangère afin de mettre en place des systèmes économiques et sociaux justes et équitables.

88. La situation au Moyen-Orient continue de rendre de plus en plus difficile le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les manœuvres savamment orchestrées et les trahisons dont nous avons été récemment les témoins n'ont fait que mettre en lumière le fait que la question des droits du peuple palestinien se trouve au cœur du problème du Moyen-Orient.

89. Les accords de Camp David⁴ et le traité conclu par la suite entre l'Egypte et Israël⁵ non seulement ont ignoré et circonvenu cette question importante et centrale mais ils ont aussi rendu Israël plus arrogant et plus intransigeant. Cela a été amplement démontré par l'établissement continu de colonies de peuplement illégales dans les territoires arabes occupés et a intensifié l'agression israélienne contre l'unité, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban.

90. En outre, les transactions séparées entre l'Egypte et Israël ont accru les tensions et intensifié le conflit entre les Etats de la région. Pour ces raisons, l'Ethiopie socialiste rejette ces transactions séparées et soutient qu'il ne peut y avoir de solution durable au problème du Moyen-Orient si on ne la recherche pas dans le cadre de la Charte des Nations Unies et de leurs résolutions pertinentes qui demandent le retrait total d'Israël de tous les territoires occupés, le plein exercice par le peuple palestinien de ses droits inaliénables à l'autodétermination et à l'établissement de son propre Etat indépendant. A cette fin, la participation de l'OLP à toutes les négociations sur la question est également d'une importance cruciale. Par conséquent, l'Ethiopie apporte son plein appui à la juste cause du peuple palestinien et des Etats arabes dont les territoires sont occupés depuis si longtemps.

91. L'Ethiopie socialiste demande également instamment à toutes les parties intéressées de déployer les efforts nécessaires en vue de reprendre les entretiens intercommunautaires à Chypre afin d'arriver à une solution mutuellement acceptable sur la base des principes et des résolutions des Nations Unies. Une fois de plus, nous réitérons notre soutien à la lutte du peuple de Chypre pour maintenir et renforcer la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité territoriale et la politique de non-alignement de son pays, et nous demandons par conséquent que cesse toute ingérence étrangère dans les affaires intérieures de Chypre.

92. La situation en Asie du Sud-Est n'est pas moins grave aujourd'hui qu'elle ne l'était l'année dernière. Le peuple héroïque du Viet Nam a été soumis une fois de plus à l'agression armée étrangère, mais cette fois encore il a

⁴ Cadre de paix au Moyen-Orient, convenu à Camp David, et Cadre pour la conclusion d'un traité de paix entre l'Egypte et Israël, signés à Washington le 17 septembre 1978.

⁵ Traité de paix entre la République arabe d'Egypte et l'Etat d'Israël, signé à Washington le 26 mars 1979.

réussi à repousser l'agresseur. Cependant, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Viet Nam et du Laos continuent d'être menacées.

93. Ayant renversé le régime de génocide de Pol Pot-Ieng Sary, le peuple kampuchéen, qui a entrepris la tâche ardue de reconstruire son pays dévasté, doit faire face aux manœuvres concertées de la réaction internationale et de l'impérialisme qui s'efforcent de lui imposer à nouveau ce régime discrédité et assassin.

94. A cet égard, je ne peux manquer de dire combien nous sommes consternés par la décision de l'Assemblée générale de permettre à des individus, qui ont été désavoués par leur propre peuple et discrédités par leurs actions mêmes, de siéger à l'Organisation des Nations Unies en tant que représentants du peuple kampuchéen. Une telle décision ne contribuera ni à maintenir la paix et la sécurité dans la région ni à rehausser le prestige de notre organisation. D'autre part, un déni aussi grossier de la réalité et de la justice compromettrait, à long terme, la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies, une organisation qui mérite certainement un sort meilleur que son prédécesseur, la Société des Nations.

95. On a affirmé à plusieurs reprises que la cessation de la course aux armements et le progrès vers un désarmement véritable constituent le problème le plus urgent et le plus pressant de la politique mondiale actuelle. On ne saurait trop souligner que la cessation rapide de la course aux armements, particulièrement dans le domaine nucléaire, et la réalisation collective de l'objectif depuis longtemps nourri du désarmement général et complet sous un contrôle international effectif non seulement renforceraient la paix, la sécurité et la coopération internationales, mais libéreraient aussi des ressources substantielles qui pourraient alors être consacrées au développement pacifique de l'humanité.

96. Le Comité du désarmement et la Commission du désarmement nouvellement créée ont tenu et achevé leurs sessions de 1979 avec plus ou moins de succès. Cependant, la course aux armements s'accélère à un rythme bien plus rapide que celui des efforts entrepris pour y mettre fin. Il est impératif par conséquent que tous les Etats mobilisent la volonté politique nécessaire et s'efforcent d'utiliser avec une plus grande efficacité les organes de délibération et de négociation nouvellement créés qui fournissent la base nécessaire permettant de faire avancer le programme de désarmement adopté par la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale [résolution S-10/2].

97. L'an passé, l'Assemblée générale a souligné qu'il était urgent de conclure des accords sur une interdiction complète des essais nucléaires et des armes chimiques [voir résolutions 33/71 C et 33/59 A]. Malheureusement, peu de progrès ont été accomplis au cours de l'année et, une fois de plus, nous devons souligner la responsabilité qui incombe au Comité du désarmement d'achever les négociations sur ces importantes questions. Il doit également être souligné que si les Etats dotés d'armes nucléaires manquent à leurs responsabilités et à leurs obligations en ce qui concerne l'arrêt de la course aux armements, et s'ils n'adoptent pas des mesures conduisant à un désarmement véritable, cela signifiera que le monde devra faire face au danger d'une érosion continue de l'efficacité du régime de non-prolifération.

98. Cette tendance est clairement menaçante et elle a été mise en relief à la Réunion des Etats du littoral et de

l'arrière-pays de l'océan Indien, tenue récemment. Conscients des dangers de l'extension de la course aux armements nucléaires à la région de l'océan Indien, les Etats du littoral et de l'arrière-pays s'efforcent depuis longtemps, individuellement et collectivement, de créer des conditions susceptibles d'assurer la préservation de leur indépendance, de leur souveraineté et de leur intégrité territoriale, et susceptibles également de leur permettre de résoudre leurs problèmes politiques, économiques et sociaux dans des conditions de paix et de tranquillité.

99. La Réunion des Etats du littoral et de l'arrière-pays de l'océan Indien, convoquée en application de la Déclaration adoptée par l'Assemblée générale en 1971 [résolution 2832 (XXVI)], avait clairement démontré qu'il était urgent d'éliminer l'escalade concurrentielle de la présence militaire des Etats dotés d'armes nucléaires de cette zone. Il faut regretter qu'en dépit des vœux clairement exprimés des Etats du littoral et de l'arrière-pays la situation ait évolué récemment dans la région dans le sens d'une extension des bases militaires existantes et d'un déploiement de nouvelles unités navales, indiquant une intensification de la course aux armements nucléaires, et mettant ainsi gravement en danger l'indépendance, la sécurité et la stabilité des Etats de la région.

100. A ce point, j'aimerais souligner que le vibrant appel lancé par l'OUA en faveur de la dénucléarisation de l'Afrique ne pourra porter de fruits aussi longtemps que certaines puissances impérialistes continueront de collaborer dans le domaine nucléaire avec le régime d'apartheid de Pretoria.

101. La signature par les dirigeants de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et des Etats-Unis d'Amérique du traité⁶ résultant de la deuxième série de négociations sur la limitation des armements stratégiques a été un événement marquant dans le domaine du désarmement cette année. Il ne fait aucun doute que ce traité est un pas dans la bonne direction dans la mesure où il contribue à la stabilité stratégique et à la réduction du risque de guerre nucléaire. Puisque l'élément essentiel de la deuxième série de négociations est la limitation des niveaux d'armes stratégiques entre les deux grandes puissances nucléaires, il ne pourra avoir une importance mondiale que s'il constitue une mesure propre à freiner et, en dernière analyse, à renverser la course aux armes nucléaires.

102. Il est clair que tout progrès dans le domaine du désarmement et dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales exige essentiellement la coopération internationale, la confiance entre les Etats et le strict respect des buts et principes de la Charte des Nations Unies. Nous sommes donc heureux de constater que deux des nouvelles propositions soumises à la présente session de l'Assemblée générale sont directement liées à la réalisation des objectifs de désarmement et au renforcement de la sécurité internationale. Nous songeons ici aux propositions soumises par la Tchécoslovaquie et par l'Union soviétique, qui s'intitulent respectivement "Adoption d'une Déclaration sur la coopération internationale pour le désarmement" [A/34/141] et "Inadmissibilité de la politique d'hégémonie dans les relations internationales" [A/34/243]. Ces deux questions sont non seulement opportunes, mais elles sont aussi d'une importance cruciale pour le maintien de la

⁶ Traité entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur la limitation des armes stratégiques offensives, signé à Vienne le 18 juin 1979.

paix et de la sécurité internationales. La délégation éthiopienne est donc heureuse de les appuyer sans réserve.

103. Je voudrais maintenant passer à un sujet qui n'est ni moins vital, ni moins pressant. Il s'agit de la question de la coopération et du développement économiques.

104. Comme nous le savons tous, la communauté internationale est engagée à l'heure actuelle dans des négociations importantes dans le domaine économique, qui auront une importance critique dans nos efforts pour instaurer un ordre économique mondial juste et équitable. L'équité et la justice exigent des changements fondamentaux dans le système économique international afin d'assurer que toutes les nations participent pleinement à la vie économique internationale et partagent équitablement les avantages qui en découlent. Bien que cette notion ait trouvé son expression dans la Déclaration et le Programme d'action sur l'instauration du nouvel ordre économique international adoptés par l'Assemblée générale, à sa sixième session extraordinaire [résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI)], les résultats obtenus jusqu'ici laissent beaucoup à désirer.

105. Les négociations qui ont été menées jusqu'ici entre les pays développés et les pays en développement au sein de plusieurs instances internationales dans le but d'apporter des changements de structure ont abouti à une impasse. Ce manque de progrès est dû, de toute évidence, à l'absence d'une volonté politique sincère de la part d'une grande majorité de pays développés lorsqu'il s'agit d'entreprendre un dialogue véritable. Cela est apparu très clairement lors de la cinquième session de la CNUCED qui a eu lieu en mai dernier à Manille, aux réunions du Comité préparatoire pour la nouvelle Stratégie internationale du développement et à la session du Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale, qui s'est terminée récemment. Les pays industrialisés, au sein de toutes ces instances, ont adopté des positions de plus en plus rigides à l'égard des revendications légitimes des pays en développement.

106. Les politiques repliées sur elles-mêmes adoptées par les pays développés ont non seulement rendu plus difficile le processus de négociation, mais ont également retardé la réalisation des objectifs énoncés lors de la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale [voir résolution 3362 (S-VII)]. Par conséquent, nous ne nous préoccupons pas seulement du manque de volonté politique en ce qui concerne le progrès de ces négociations. Si nous voulons que le dialogue entre le Nord et le Sud soit fructueux, une vision politique s'inspirant de la promesse d'un avenir juste plutôt que d'un avenir marqué par le désir de s'accrocher à des privilèges à court terme s'impose. Tant que les pays développés continueront d'agir comme par le passé, aucune solution réaliste ne pourra être trouvée aux grands problèmes qui affectent le monde en développement.

107. Ma délégation est fermement convaincue que la communauté internationale devrait prendre de nouvelles initiatives et adopter une approche dynamique afin d'obtenir des résultats concrets qui favoriseraient l'instauration du nouvel ordre économique international. A ce propos, nous souscrivons pleinement à la proposition du Groupe des Soixante-Dix-Sept tendant à lancer, à la session extraordinaire de 1980, des négociations globales sur la coopération internationale en vue du développement. Nous croyons que cette approche, qui a été adoptée à La Havane par la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, constituera une approche no-

vatrice qui devrait nous permettre de sortir de l'impasse actuelle.

108. Nous devrions faire des efforts pour parvenir à un changement d'attitude et adopter une nouvelle approche afin de mettre fin au climat actuel d'incertitude et de désenchantement qui règne dans les relations économiques internationales. Ma délégation estime donc que les relations économiques internationales reposant sur le *statu quo* produiront des tendances adverses sur la scène économique internationale qui, à notre avis, sont de mauvais augure pour la paix et la sécurité.

109. Ma délégation estime que la communauté internationale devrait veiller à ce que la justice et l'équité prédominent, mais nous pensons également qu'un nouvel ordre économique équitable peut et doit reposer sur un système économique équitable au sein de chaque Etat. En raison de notre ferme engagement à la promotion de la justice sociale au niveau national, nous opérons, à l'heure actuelle, des changements de structure profonds et essentiels dans tous les domaines socio-économiques du pays.

110. Le Gouvernement de l'Ethiopie socialiste, dans un effort résolu pour relever les normes de vie des masses qui, pendant des siècles, ont languie dans un système féodal archaïque, a entrepris un véritable programme de développement économique. A cet égard, une proclamation prévoyant l'établissement d'une campagne nationale révolutionnaire de développement et d'un conseil suprême de planification centrale a été publiée. Son principal objectif est de reconstruire l'économie du pays, laquelle a été ravagée par des guerres d'agression, des catastrophes naturelles fréquentes et par des actes de sabotage fomentés et encouragés par les forces de la réaction et de l'anarchie.

111. Dans le discours qu'il a prononcé devant la nation, le 3 février 1979, à l'occasion de l'inauguration du plan à court terme de la campagne révolutionnaire nationale, le camarade président Mengistu a déclaré ce qui suit au sujet des choix qui s'offrent au peuple :

“... c'est une journée historique, car un choix doit être fait entre un pays où la plus grande partie de la population éthiopienne serait à jamais réduite à la faim, à la rivation, à l'aumône, à l'analphabétisme, etc., ou un pays, un pays socialiste, fier et fort au sein duquel l'égalité, la paix, le bonheur et la prospérité collective régneront”.

112. Le Gouvernement militaire provisoire de l'Ethiopie socialiste, conscient du fait que la destinée économique de la nation appartient tout d'abord et avant tout au peuple lui-même et à ses ressources, a mobilisé les ressources naturelles et humaines du pays pour accroître la capacité productive de la nation notamment dans les secteurs industriel et agricole.

113. Soulignant qu'il était urgent d'améliorer la situation alimentaire de la nation durant la campagne, le camarade président Mengistu a dit :

“Notre campagne sera concentrée principalement sur les secteurs agricole, industriel, commercial et social, en essayant particulièrement de trouver une solution aux pénuries alimentaires actuelles. Notre tâche primordiale, par conséquent, consiste à sauver nos compatriotes du fléau de la faim dont ils souffrent depuis si longtemps.”

Ainsi, au cours de sa phase actuelle, la campagne donne la priorité à l'établissement dans des régions pouvant se prêter à l'agriculture des personnes qui ont été déracinées à la suite de sécheresses renouvelées et prolongées et d'autres

catastrophes naturelles et qui ont dû quitter les régions marginales.

114. Cette entreprise, sans aucun doute, a lourdement mis à contribution nos maigres ressources. Le fardeau financier a été jusqu'à maintenant assumé par tous les Ethiopiens qui voient dans la campagne leur devoir sacré qui est d'aider leurs frères et leurs sœurs moins fortunés. Puisque le sacrifice et la contribution de notre peuple ne suffiront pas à eux seuls, nous pensons que la communauté internationale, qui a apporté une contribution utile à nos efforts de redressement jusqu'ici, fera également preuve d'un esprit humanitaire et nous aidera dans nos efforts de redressement et de relèvement en cours en nous apportant des contributions généreuses.

115. Ma délégation et, en vérité, la grande majorité des Membres de cette assemblée, sont guidés par l'analyse approfondie de la situation internationale et les décisions historiques adoptées lors de la sixième Conférence des chefs d'Etats ou de gouvernement des pays non alignés [voir A/34/542], qui s'est tenue à La Havane, à Cuba, il y a juste quelques semaines. Par conséquent, il serait opportun de mentionner brièvement cette conférence historique, ne serait-ce que pour contredire ceux qui se sont érigés en critiques de notre mouvement et qui, poursuivant leurs intérêts égoïstes, s'efforcent désespérément de diviser les pays non alignés.

116. Il faut rappeler que, avant la Conférence de La Havane, l'impérialisme et la réaction internationale avaient entrepris fiévreusement une campagne bien orchestrée de dénigrement contre le pays hôte de la Conférence afin de faire échec à la Conférence et à ses travaux. Néanmoins, leurs efforts ont échoué et le mouvement est sorti de Conférence plus fort et plus uni que jamais. Cuba, en tant que pays hôte, et son dirigeant révolutionnaire, le camarade Fidel Castro Ruz, méritent par conséquent notre plus profonde gratitude et notre appréciation pour le rôle important qu'ils ont joué dans la réussite de cette conférence.

117. Les déclarations faites à la Conférence pour la plupart de nos dirigeants, la Déclaration finale, le Programme d'action et les résolutions qui ont été adoptées à l'unanimité sont non seulement des preuves incontestables du succès remarquable remporté à La Havane, mais sont en même temps un gage de la solidarité et de l'unité de vue des pays non alignés. A La Havane, le mouvement a fortement réaffirmé son opposition vigoureuse à l'impérialisme, au colonialisme, au néo-colonialisme et à l'*apartheid* et a mis le cap sur un programme d'action viable pour les années à venir.

118. C'est précisément pour cette raison que l'impérialisme et les esprits de clocher des grands pays qui poursuivent des ambitions expansionnistes et hégémonistes persistent dans leurs efforts concertés pour empêcher l'application des décisions adoptées à La Havane et saper l'unité des pays non alignés. Ces tentatives sournoises doivent être condamnées et rejetées avec le mépris qu'elles méritent.

119. Au moment où nous abordons la nouvelle décennie des années 80, nous voyons que le monde doit faire face à de nouveaux défis et aux anciens problèmes. L'histoire a démontré que chaque décennie et chaque siècle ont eu leurs propres problèmes, et que, le plus souvent, l'humanité a su mettre à contribution toute son ingéniosité et ses ressources et relever le défi du moment avec courage et détermination. Nous sommes fermement convaincus que les grandes questions et les problèmes des années 80 seront

abordés avec la vision et la détermination requises. Nous sommes également certains que l'Organisation des Nations Unies jouera un rôle plus constructif et plus actif dans la création d'un ordre mondial fondé sur la paix, la justice, la liberté, l'égalité et la prospérité.

120. Le prince AL-FAISAL (Arabie saoudite) [*interprétation de l'arabe*] : Au nom de Dieu, le Compatissant et le Miséricordieux.

121. Monsieur le Président, permettez-moi, en premier lieu, de vous présenter au nom de ma délégation mes sincères félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale pour sa présente session. C'est là un choix heureux qui indique les qualités de haute compétence qui vous désignaient à cette haute fonction et les grands espoirs que nous plaçons tous en vous.

122. Je tiens à remercier aussi votre prédécesseur, M. Indalecio Liévano, qui a présidé avec tant de compétence les travaux de la précédente session.

123. J'ai également la grande joie d'exprimer au nom du Gouvernement du Royaume de l'Arabie saoudite, notre profonde gratitude et notre appréciation au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, pour les efforts dévoués qu'il déploie pour la promotion de l'efficacité de l'ONU et pour la réalisation de ses buts et des objectifs de sa Charte.

124. Je tiens à saisir cette occasion pour m'associer aux autres chefs de délégation qui m'ont précédé et souhaiter la bienvenue à Sainte-Lucie au sein de l'Organisation des Nations Unies; ce nouveau Membre participera avec tous les autres Etats Membres à la réalisation des nobles objectifs de l'Organisation.

125. S'il est certes beaucoup trop optimiste et idéaliste de dire que l'Organisation des Nations Unies a répondu à toutes les espérances que les peuples placent en elle, il est seulement réaliste de ne pas nier ses mérites dans ses réalisations acquises ou en cours d'accomplissement. Elle a fourni aux peuples une agora mondiale où ils ont pu exprimer leurs aspirations et leur attente. Elle a pu faire reconnaître de nombreux droits que ces peuples s'efforçaient d'assurer et d'affirmer. Elle a réussi à accueillir un grand nombre de nouveaux Membres dans la famille des nations souveraines. En fait, elle a alloué des ressources matérielles et humaines importantes au développement économique et social dans différentes régions du monde. Elle s'est efforcée de réduire les tensions dans le monde et de prévenir du mieux qu'elle le pouvait l'aggravation des crises locales et leur évolution en conflits multilatéraux.

126. Peut-être serait-il vrai que le plus grand problème auquel l'Organisation doit faire face et qui dans bien des cas l'empêche d'assumer ses lourdes responsabilités, est qu'elle fonctionne toujours dans un monde qui n'a pas suffisamment foi en elle et se meut au milieu de puissantes forces antagonistes et d'Etats qui ont acquis l'habitude de l'hégémonie et de la domination. Néanmoins, cette organisation ainsi que d'autres organisations régionales, continentales et internationales semblables qui s'efforcent avec elle de réaliser des objectifs qu'elles se sont assignés, tels que la Conférence islamique, la Ligue des Etats arabes et l'OUA, constituent, dans leur ensemble, des moyens indispensables qui devraient être soutenus et développés dans la mesure où l'humanité serait désireuse de sauvegarder sa sécurité, sa paix, sa prospérité et le bien-être de ses peuples.

127. En prenant l'initiative et en jouant un rôle constructif dans la consolidation et la promotion de la coopération

entre ses Etats membres, la Conférence islamique s'efforce d'assurer la prospérité et le progrès de ces Etats et, en conséquence, de l'humanité entière, réalisant ainsi les objectifs de l'ONU et affirmant les principes de sa Charte.

128. Mon pays est fier de son appartenance à cette organisation. L'Islam est sa religion et sa croyance et le saint Coran est sa constitution et son guide. Les principes éternels de l'Islam et ses croyances immuables et authentiques ont prouvé qu'il était en mesure d'assimiler les conditions de la vie moderne, dans tous leurs aspects économiques complexes et les variantes scientifiques et techniques qu'elles comportent, dans un cadre social et humain qui sauvegarde la dignité de l'homme et réalise la justice et l'égalité dans la société.

129. Dans le domaine des relations internationales, en tant que Musulmans, nous n'avons d'inimitié ni de haine pour aucun autre groupement humain que ce soit à l'est, à l'ouest, au nord ou au sud. Bien au contraire, notre religion nous enjoint d'édifier des ponts d'amitié et de communication entre les différents peuples, en nous inspirant du précepte divin qui dit :

“A Allah appartiennent l'Orient et l'Occident. Il guide qui Il veut vers le droit chemin. Ainsi nous avons fait de vous une nation médiane afin que vous soyez témoins des hommes et que le Prophète soit témoin de vous.” [*Le saint Coran, Sourate Al Bakara, 142 et 143.*]

130. En faisant de nous “une nation médiane”, le Coran nous incite à la médiation et à la modération en tout, et nous enjoint de rejeter les théories du fanatisme et de la haine, de fouler aux pieds les mythes de la supériorité culturelle et raciale et de transposer dans le domaine des relations sociales et internationales, les concepts de compassion, de charité, de justice et d'égalité qui constituent l'essence de la foi. L'Islam étant une religion qui s'adresse à l'esprit, lutte contre le retardement sous toutes ses formes, promeut la liberté de pensée, assimile les réalisations modernes et incite à les suivre. La civilisation islamique a été une source à laquelle les nations du monde se sont abreuvées dans les différents domaines de la science et du savoir.

131. De la même manière et en conformité avec les buts des Nations Unies et en harmonie avec les principes de sa charte, la Ligue des Etats arabes a joué un rôle efficace et constructif dans l'approfondissement de la coopération politique, économique, sociale et culturelle entre ses membres, en vue d'assurer la stabilité, la sécurité et la prospérité des Etats de la région. Cependant dans cette tentative et dans celle des Etats arabes membres, elle s'est toujours heurtée à un obstacle formidable qui non seulement a et continue de gêner l'instauration de la paix, de la stabilité et de la prospérité dans la région du Moyen-Orient, mais a aussi menacé la paix et la sécurité internationales. J'ai voulu parler du rôle agressif constant que joue Israël et de la politique d'implantation raciste détestable qu'il poursuit. Le défi lancé par Israël et son agression constante constituent l'essence de la cause palestinienne qui est celle de tous ceux qui sont convaincus du droit de chaque peuple à l'autodétermination.

132. Quand nous parlons de l'agression israélienne, nous ne songeons pas seulement à l'agression contre un peuple pacifique installé dans sa patrie naturelle et à l'appropriation de ses terres et ses biens, ou même au mépris des principes et idéaux supérieurs de l'humanité et au défi flagrant des résolutions adoptées par l'Organisation interna-

tionale, mais nous en parlons aussi comme étant une agression contre les valeurs morales et les nobles idéaux de l'humanité.

133. Le Royaume de l'Arabie saoudite déclare et affirme que, nonobstant les tentatives et les initiatives tronquées menées dans l'arène arabe et l'arène internationale et qui prétendent vouloir trouver une solution au problème palestinien, l'agression israélienne se poursuit sans relâche sous des formes diverses, et ceci malgré les affirmations des défenseurs et adeptes optimistes de Camp David selon lesquelles Israël fera droit aux demandes légitimes quand il sentira que la sécurité qu'il souhaite est assurée. La réalité a démontré exactement le contraire, car les pratiques israéliennes montrent toujours que cet Etat cherche l'expansion territoriale et ne s'intéresse pas à la paix. L'agression israélienne n'est pas terminée et ne se terminera pas tant qu'Israël ne reconnaîtra pas et n'acceptera pas tous les éléments de base qui constituent le fondement solide d'une paix juste, éléments qui comprennent le retrait complet de tous les territoires arabes occupés et, en premier lieu, la ville sainte de Jérusalem, et le droit légitime à l'autodétermination du peuple palestinien dans sa propre patrie. L'un des éléments les plus importants est la nécessité d'une participation de la partie légitime qui est à l'origine du conflit, à savoir le peuple palestinien, représenté par l'OLP, son seul représentant légitime.

134. Si nous passons en revue les diverses résolutions adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies condamnant les pratiques agressives d'Israël et appuyant le droit du peuple palestinien à sa patrie et affirmant également le caractère arabe de Jérusalem, nous ne trouverons dans aucune de ces résolutions, une confirmation quelconque de la logique expansionniste d'Israël ou une acceptation de ses prétentions illégitimes, dont celle des “frontières sûres” inventée par la tromperie sioniste devant son incapacité à trouver une justification logique au maintien de l'occupation israélienne des territoires arabes. Israël, par conséquent, utilise l'idée de “frontières sûres” comme un prétexte pour maintenir son occupation des territoires arabes, alors que la réalité montre que c'est la sécurité des Arabes, et non celle d'Israël, qui doit être assurée. Car Israël a constamment été l'agresseur. C'est Israël qui possède plus d'armes que tous les Etats arabes et c'est Israël dont la sécurité et l'intégrité sont garanties à la fois par l'Est et par l'Ouest.

135. Nous savons bien que notre organisation, avec ses divers organes, s'est saisie de ce problème depuis bientôt plus de 30 années, au cours desquelles elle a adopté de nombreuses résolutions dont Israël, dans son intransigeance et son arrogance, n'a jamais tenu compte.

136. En conséquence, nous sommes sûrs qu'il n'est pas tant besoin, de nouvelles résolutions que de mesures à prendre visant à la mise en œuvre et à l'application des résolutions déjà adoptées. Nous espérons que la prise de conscience internationale croissante quant à la justesse de cette cause contribuera à l'adoption de telles mesures et à la dénonciation des intentions coloniales expansionnistes de l'entité sioniste qui menacent la sécurité et la stabilité au Moyen-Orient et dans le monde en général. Je tiens à rendre hommage ici à l'évolution tangible dans l'attitude des membres de la Communauté économique européenne à l'égard du problème palestinien, et qui témoigne d'une compréhension réelle de son essence et de la nécessité de le résoudre sur la base du droit du peuple palestinien à

l'autodétermination, conformément aux principes de justice, de droit et d'équité.

137. Nous pensons également que le temps est venu d'un changement dans la position du Conseil de sécurité sur le problème palestinien, position qui considère qu'il s'agit là d'un problème de réfugiés apatrides. Le Conseil devrait reviser cette attitude, à l'instar de l'Assemblée générale, en considérant qu'il s'agit de la cause d'un peuple dont les droits ont été usurpés, la patrie spoliée et les biens saisis de force.

138. Je ne vous apprendrai rien de nouveau en vous disant que les Arabes ne sont pas la cause du conflit du Moyen-Orient, mais que ce conflit leur a été plutôt imposé. Le peuple palestinien n'a jamais été un agresseur ou un usurpateur de la terre d'autrui, mais l'histoire montre qu'il a été plutôt la victime dont les droits ont été violés et dont la terre et les biens ont été usurpés.

139. Le Royaume d'Arabie saoudite réaffirme sa ferme conviction que la paix, la sécurité et la stabilité ne seront pas réalisées dans la région du Moyen-Orient ni dans le monde entier tant que n'interviendra pas une solution juste et globale du problème palestinien, qui assure la restitution au peuple palestinien de tous ses droits légitimes, dont son droit total d'établir son Etat sur son territoire, et tant que le retrait complet et inconditionnel d'Israël de tous les territoires arabes occupés, y compris la ville sainte de Jérusalem, ne serait pas acquis.

140. Le Royaume d'Arabie saoudite réitère que tout règlement du problème palestinien qui n'assurerait pas le retour de Jérusalem à la souveraineté arabe et qui ne garantirait pas aux Musulmans arabes et non arabes, aux Chrétiens et aux Juifs, la liberté du culte, serait foncièrement inacceptable. Jérusalem, avec son patrimoine religieux et son importance géographique et démographique, est le test principal des intentions d'Israël en ce qui concerne l'application des résolutions des Nations Unies.

141. Les intentions expansionnistes et agressives d'Israël n'ont nullement besoin d'être prouvées. Ses pratiques et ses actions témoignent clairement de ses intentions. Sinon, comment interpréter l'établissement de nouvelles colonies de peuplement sur la rive occidentale, à Gaza, à Jérusalem et sur les hauteurs du Golan ? Comment interprétons-nous la décision toute récente d'Israël de permettre à ses ressortissants d'occuper des terres privées sur la rive occidentale et à Gaza ? Comment interpréter aussi les déclarations du Premier Ministre d'Israël selon lesquelles l'autonomie ne s'applique qu'aux habitants et non à la terre ! C'est-à-dire, en toute clarté, que les Palestiniens n'ont aucun droit sur leurs terres ni à l'autodétermination.

142. Je me dois ici de mentionner la déclaration historique de Sa Sainteté le pape Jean Paul II à l'Assemblée générale le 2 octobre [17^e séance], en particulier la manière dont il a insisté sur les valeurs et idéaux spirituels qui devraient inspirer le monde face au matérialisme aux multiples aspects, afin de parvenir à la paix, à la justice et à la liberté. Ce que le Pontife a exprimé dans son intervention est conforme aux prescriptions de l'Islam et des Musulmans. Dans cette logique, les pratiquants des trois religions monothéistes doivent jouir du droit de liberté du culte dans la ville sainte de Jérusalem, ce qui, à notre avis, implique nécessairement le retour de Jérusalem à la souveraineté arabe et assure à tous les croyants la jouissance de la liberté de culte sur un pied d'égalité.

143. Tous les Etats arabes désirent la paix et travaillent à sa réalisation. Néanmoins, ayant suffisamment patienté vis-à-vis de l'intransigeance arrogante d'Israël, l'heure pourrait venir où ils se trouveraient obligés d'adopter des attitudes et d'avoir des réactions déterminées inéluctables pour la sauvegarde de leur dignité et la défense de leurs droits légitimes inaliénables. Les Etats arabes peuvent diverger dans leur attitude à l'égard des efforts et des initiatives à l'échelle internationale, mais ils n'ont jamais divergé dans leur désir d'une paix juste et globale.

144. Par ailleurs, le Royaume d'Arabie saoudite dénonce et condamne sans équivoque aucune l'agression barbare et continue d'Israël contre le Sud-Liban. Dans une tentative d'induire en erreur l'opinion publique, Israël prétend que le but de son agression au Sud-Liban est de protéger ce territoire contre la présence palestinienne. Point n'est besoin de dire que c'est là une déformation des faits, car la présence des Palestiniens au Sud-Liban résulte en premier lieu de l'agression israélienne qui a déplacé le peuple palestinien de son territoire et l'a chassé de sa patrie d'origine. Le Royaume d'Arabie saoudite demande à la communauté internationale en général et à l'Organisation des Nations Unies en particulier de prendre des mesures décisives afin de mettre un terme à ces agressions, étant donné les dangers et les menaces qu'elles comportent et, étant donné aussi qu'elles violent les principes du droit international et les nobles valeurs et idéaux de l'homme. Le Royaume d'Arabie saoudite demande également instamment aux pays qui fournissent à Israël un appui matériel, militaire et économique, de mettre un terme à une telle aide et d'aider à faire cesser l'agression israélienne en vue de parvenir à la paix et à la sécurité.

145. Le rôle joué par l'OUA dans le renforcement et l'accroissement de la coopération entre Etats africains et dans l'élimination des causes de divergence entre les peuples de ce continent est également conforme aux buts et principes de l'Organisation des Nations Unies.

146. La similarité entre les problèmes économiques et sociaux des peuples arabes et africains, qui sont des peuples de pays en développement, contribue à les rapprocher quant à leurs objectifs et à leur manière d'aborder ces problèmes. Elle reflète également, de part et d'autre, un ferme désir de solidarité et de compréhension qui puise ses racines dans les profondeurs de l'histoire. En outre, dans la plupart des cas, leur approche politique repose sur les mêmes bases et sur des sources analogues qui émanent de leurs nobles idéaux et de leur patrimoine spirituel commun. C'est pourquoi il n'est pas surprenant que leurs politiques soient identiques et que leurs attitudes à l'égard du droit à la justice, à l'égalité et à l'autodétermination et contre l'injustice, l'agression, le racisme et le colonialisme soient semblables.

147. A cet égard, le Royaume d'Arabie saoudite réaffirme son appui aux justes causes de libération en Afrique et à la nécessité d'aider les territoires et peuples africains qui sont encore sous le joug du colonialisme et du racisme dans leur lutte légitime, pour conquérir leur indépendance et leurs droits inaliénables. L'Arabie saoudite réaffirme son appui à toutes les entreprises internationales visant à répondre aux aspirations légitimes du peuple du Zimbabwe et à la reconnaissance du droit de la majorité autochtone d'assurer le pouvoir dans le pays.

148. En même temps, l'Arabie saoudite condamne les interventions étrangères dans les affaires du continent africain, qui constituent manifestement une menace à la stabi-

lité, à la sécurité et à la paix de ce continent et entravent sa croissance et son développement.

149. L'Arabie saoudite, dont le système économique repose sur des bases islamiques éclairées, travaille avec diligence pour suivre ces concepts dans sa politique économique internationale. C'est pourquoi elle approuve le système de la libre entreprise juste et rejette l'intimidation, l'exploitation et le chantage sous toutes leurs formes.

150. Dans ses efforts diligents pour contribuer à toute entreprise internationale tendant à réaliser la stabilité, l'Arabie saoudite réitère son espoir et son vœu de voir adopter une nouvelle formulation de l'ordre économique international plus propice à faire régner l'équité et le respect des droits de tous les pays, développés et en développement, et préparer la voie à l'instauration de relations dynamiques équilibrées entre la croissance économique et la stabilité politique de tous les Etats, et en particulier les pays en développement. En conformité avec ce qui précède, le Royaume d'Arabie saoudite n'a épargné aucun effort pour atteindre cet objectif. Dans toutes les instances internationales, il l'a poursuivi et il continuera de le poursuivre, espérant que le dialogue continuera dans le même esprit constructif qui l'a emporté lors des précédentes sessions extraordinaires de l'Assemblée générale ainsi qu'à la Conférence sur la coopération économique internationale⁷ et à la cinquième session de la CNUCED, qui s'est tenue récemment à Manille. A ce stade, j'aimerais souligner que mon pays est prêt à prendre part à tout effort international ayant pour but de reprendre le dialogue dans ces domaines, conformément aux aspirations des Membres de cette organisation.

151. En adoptant ces objectifs, nous sommes convaincus de la réalité de certains faits qui indiquent que les peuples du monde ne vivent plus dans l'isolement. Au contraire, ils ont beaucoup avancé dans la voie d'une interdépendance mutuelle, intensifiée et accrue, et ne se satisfont plus d'une vie au niveau de la subsistance; ils aspirent à une vie meilleure et à des niveaux de vie plus élevés, de sorte que la réalisation de ces deux objectifs est devenue l'objet de la préoccupation constante de l'humanité.

152. On trouve aussi un témoignage de ces réalités dans le fait que certaines données constantes nous imposent un examen objectif de la situation et nous engagent à être honnêtes et francs dans l'examen de ces questions. Cacher ces faits à l'opinion publique internationale ne sert pas les intérêts de l'humanité. De même, nul n'a intérêt à imputer à d'autres la cause de son propre échec. Bien au contraire, il est de notre intérêt de mettre au point une formule qui vise à la coopération et réussisse à briser le cercle vicieux. Il est de notre intérêt de reconnaître que la réalisation des objectifs économiques avec le progrès et la prospérité souhaités pour la communauté internationale et la justice et l'équité pour les pays en développement, en particulier, est une responsabilité commune qui nous concerne tous.

153. A la lumière de ce qui précède, il faut admettre que les voix qui s'élèvent de temps à autre pour accuser les membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole des perturbations et des crises qui surgissent dans l'économie internationale, sont fort loin de la vérité. En fait, l'énergie n'est qu'une partie du système économique mondial et d'ailleurs les pays membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole ont assumé et assument encore leur pleine responsabilité à cet égard. Les pays in-

dustriels avancés de l'Est et de l'Ouest devraient, eux aussi, assumer pleinement leurs responsabilités envers l'économie mondiale, en général, et les pays en développement, en particulier.

154. Bien que les questions que nous examinons à la présente session ne soient pas nouvelles et aient déjà été débattues auparavant, nous espérons encore que notre organisation ira de l'avant avec zèle et parviendra à faire mettre en œuvre les résolutions déjà adoptées. Nous croyons que cela est possible si la bonne volonté et la détermination existent.

155. M. DONALDSON (Trinité-et-Tobago) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, au nom du Gouvernement et du peuple de la République de Trinité-et-Tobago et en mon nom personnel, j'ai le grand plaisir de vous adresser nos sincères félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Ma délégation vous donne l'assurance de son entière coopération, car elle est convaincue que sous votre direction efficace et éminente, nos délibérations auront les meilleures chances de succès.

156. J'ai également le grand plaisir d'exprimer notre appréciation et notre gratitude à M. Liévano pour la façon habile et compétente dont il a su s'acquitter de ses responsabilités ardues en tant que président de la trente-troisième session de l'Assemblée générale. Je voudrais, par votre intermédiaire, remercier notre secrétaire général et ses collaborateurs des efforts inlassables qu'ils ont faits pour améliorer la qualité de notre vie à tous.

157. Ma délégation s'associe à celles qui l'ont précédée à cette tribune pour souhaiter chaleureusement et sincèrement la bienvenue à Sainte-Lucie, cette nation sœur des Caraïbes qui est devenue le cent cinquante-deuxième Etat Membre de la famille des Nations Unies. Ce faisant, je forme l'espoir que cette trente-quatrième session de l'Assemblée générale — la dernière session de cette décennie — ouvre la voie à une ère nouvelle de coopération entre les nations et que le peuple de Sainte-Lucie et de nouveaux Etats Membres se verront épargner, dans l'avenir, les expériences décevantes de plusieurs de nos peuples qui avaient placé de grands espoirs dans l'Organisation des Nations Unies mais qui, comme le dit notre secrétaire général, ont été confinés "à un système économique qui n'est plus adapté aux besoins d'un monde de nations libres et interdépendants" [voir A/34/I, sect. I].

158. Depuis notre dernière réunion, l'attention du monde s'est concentrée de plus en plus souvent sur des événements qui se sont produits aux Caraïbes. Un des volcans de la région, la Soufrière, en Guadeloupe, est entré en éruption avec des effets dévastateurs; au cours de ces derniers mois, deux ouragans tropicaux, David et Frederic, d'une violence sans précédent, ont balayé la région, entraînant la mort et la destruction dans leur sillage. Cette succession de catastrophes m'amène à rappeler la proposition qu'a faite, il y a 10 ans, le Premier Ministre de la Trinité-et-Tobago, d'instituer, au niveau régional, un système d'assurance-protection qui faciliterait un retour rapide à la normale après ces catastrophes inévitables. Ces propositions n'ont reçu aucune réponse positive au niveau régional. Cependant, à la suite des récentes catastrophes, le Gouvernement de la Trinité-et-Tobago a pris l'initiative de constituer un fonds d'aide aux pays les moins développés de la région des Antilles permettant de financer les travaux de recons-

⁷ Tenue à Paris du 30 mai au 2 juin 1977.

truction qui doivent nécessairement être effectués après les catastrophes nationales. Ce fonds de secours en cas de catastrophe, qui devrait atteindre la somme de 50 millions de dollars, se monte actuellement à 10 millions de dollars.

159. Nous nous trouvons aujourd'hui au seuil des années 80. Lorsque nous le franchirons, de quels espoirs serons-nous porteurs ? Avant que nous soient distribués les rapports de cette session de l'Assemblée générale, nous aurons abordé une nouvelle décennie, emportant fort malheureusement avec nous toutes ou presque toutes les divisions des années 70. Le plus grand de ces maux est que certains ne reconnaissent toujours pas l'urgence qu'il y a à se pencher sur le sort des pays du tiers monde. Il s'agit du sort des pays en développement qui luttent pour négocier les nouvelles règles devant régir la conduite des relations économiques internationales. Les règles que nous cherchons permettront de créer un climat propice à des rapports plus justes et plus équitables de sorte que nous parvenions, par nos propres moyens, à assurer à nos peuples une meilleure qualité de vie.

160. L'expérience des années 70 m'amène à mettre en question sérieusement l'intégrité de ceux qui continuent à reconnaître en paroles seulement qu'il est souhaitable que l'économie mondiale soit forte et qu'elle repose sur la logique de l'interdépendance entre riches et pauvres, mais qui s'accrochent en même temps avec ténacité à tous les aspects des privilèges qui leur sont conférés en vertu de l'ordre économique mondial existant. La conséquence de cette attitude est d'annuler tout avantage, réel ou imaginé, qui pourrait revenir aux pays en développement. Il est clair désormais, au moment où nous abordons les années 80, que de nombreux gouvernements ne sont pas prêts, même maintenant, à prendre les engagements politiques nécessaires pour faire entrer dans la réalité les idéaux des années 70. La croissance économique des pays en développement semble encore être considérée comme une menace, de sorte que, dans cette logique, la coopération économique devrait être sélective, et être réservée aux seuls domaines qui apporteraient une croissance plus grande pour les pays développés, et, là encore, elle ne devrait être dispensée qu'à petites doses sans effet.

161. Lorsque nous, pays en développement, avons été en mesure, grâce à nos propres efforts, de conquérir un avantage relatif dans un petit nombre d'industries, certains de nos principaux partenaires commerciaux, qui sont seuls capables de mettre en œuvre des mesures structurelles d'ajustement, ont répondu durement à notre action en adoptant de nouvelles mesures protectionnistes.

162. Je voudrais, pour qu'il en soit pris note, énumérer certains domaines concrets où les efforts accomplis au cours des années 70 ont été loin d'atteindre l'objectif recherché. J'espère qu'au cours des années 80 la communauté internationale concentrera tous ses efforts pour que les problèmes réels soient abordés avec la détermination nécessaire pour les résoudre.

163. Quels sont ces problèmes réels ? Le premier d'entre eux est le commerce. Si l'on considère que le commerce est un instrument de croissance pour les pays en développement, force est de constater que les années 70 n'ont pas été une grande source de satisfaction. Les produits manufacturés ne représentent en effet qu'un faible pourcentage des exportations commerciales des pays en développement, alors que les matières premières, à l'exclusion du pétrole, constituent le gros des marchandises exportées par le tiers monde.

164. Cette situation s'insère dans une mosaïque certes intéressante, mais déconcertante. Le rôle de fournisseurs de matières premières, qui a été traditionnellement réservé aux pays en développement, a été encouragé par la création de mécanismes institutionnels et par la fourniture d'une assistance financière tendant à assurer des approvisionnements suffisants, voire des excédents. La chute des prix a caractérisé le commerce des matières premières pendant la deuxième partie des années 70 : en conséquence, les pays en développement ont eu tendance à éviter de s'engager dans de nouveaux investissements dans le domaine des produits de base ou, lorsqu'ils ont investi, ils l'ont fait à un coût élevé, certains qu'une telle action ne servirait qu'à aggraver une situation économique déjà déplorable, tant sur le plan intérieur que sur le plan international.

165. Dans beaucoup de cas, les choix offerts aux pays en développement ont été rigidelement limités. La possibilité de diminuer le chômage et d'assurer la croissance économique grâce à l'industrialisation a échoué en raison du nouveau protectionnisme. Les exportations de produits manufacturés, y compris celles des industries alimentaires, de textile, de vêtements et de chaussures — tous débouchés naturels pour les pays en développement et en particulier pour les moins développés d'entre eux — ont fait l'objet de limitations volontaires, d'accords de limitation des exportations, d'arrangements de commercialisation ordonnée, de mesures non tarifaires; dans certains cas elles ont même fait l'objet d'une concurrence accrue grâce à l'octroi de subventions aux industries en difficulté des pays développés. Voilà quels sont tous les aspects du nouveau protectionnisme. On comprendra l'inquiétude à ce propos d'un petit pays en développement comme Trinité-et-Tobago, alors que notre développement dans l'avenir repose en grande partie sur l'accès aux marchés internationaux pour nos produits dérivés de l'acier et de l'aluminium.

166. Parallèlement à l'effet négatif de la baisse des prix pour les nouveaux investissements dans le secteur des produits de base, on assiste à la fixation de contingents absolument insuffisants de produits manufacturés aux plus petits ou au moins développés des pays en développement; cela oblige les économies les plus faibles à adopter des stratégies commerciales défensives tournées vers l'intérieur, stratégies qui portent atteinte à la flexibilité de ces économies et qui font peser sur ceux les moins aptes à le supporter le fardeau le plus lourd. Sans la certitude d'avoir accès aux marchés d'exportation, les économies des pays du tiers monde demeureront dans un état de stagnation, avec tous les maux sociaux et toutes les conséquences que cela entraîne.

167. Pris dans ce dilemme, nous avons été témoins de l'échec de la cinquième session de la CNUCED et du renvoi de toutes les questions de fond au mécanisme permanent de cet organe. Après des négociations prolongées et coûteuses, nous avons assisté à la conclusion d'un accord international sur le sucre, lequel n'a eu absolument aucun effet sur les conditions de dépression du marché. Pendant ce temps, ce qui est significatif, deux des plus importants négociants en sucre sont restés en dehors de cet accord.

168. Après des négociations longues et ardues, qui se sont étendues sur plusieurs années, nous avons assisté à la création d'un fonds commun, instrument clef du pro-

gramme intégré des produits de base⁸. Les guerres d'usure ont prélevé leur tribut sur ce fonds et l'ont réduit au simple statut de fonds de stabilisation des prix, alors que la solution des problèmes véritables de financement de l'industrialisation des pays en développement est laissée à l'initiative de chacun.

169. Nous avons également été témoins de l'échec des négociations commerciales multilatérales, qui n'ont pas su répondre aux principaux intérêts commerciaux des pays en développement. Loin d'accorder un traitement spécial et différencié aux pays en développement, nos partenaires développés nous demandent d'accorder des concessions qui, dans certains cas, dépassent de loin les concessions reçues.

170. Mais le commerce n'a pas été la seule source de mécontentement pour les pays en développement au cours de notre décennie. L'industrialisation et les questions qui y sont liées ont préoccupé gravement de nombreux pays en développement et les expériences de mon pays en la matière sont un exemple à souligner.

171. Dans la mesure où le passage à l'industrialisation est crucial pour le développement de pays qui sont lourdement tributaires de quelques produits de base, il est juste de dire que la communauté internationale n'a pas su apporter le type d'assistance nécessaire pour le faciliter. Les fonds versés par les institutions internationales aux pays en développement pour leur industrialisation et pour la recherche et le développement constituent encore 5 p. 100 seulement de l'assistance totale au développement qui va à ces pays. Voilà ce qui condamne ce système qui semble sciemment et délibérément ne prendre en compte que de faux problèmes !

172. Ma délégation est encouragée, cependant, par un élément d'optimisme dans le domaine de la coopération industrielle. Je veux parler de la transformation de l'ONUDI en institution spécialisée. Le Gouvernement de Trinité-et-Tobago espère que cette institution montrera qu'elle sait répondre aux besoins des pays en développement et qu'elle agira de façon plus effective dans l'aide au développement industriel des pays en développement.

173. L'importance de cette nouvelle institution au sein de la famille des Nations Unies ne saurait être trop soulignée. Cependant, elle ne peut être un succès que si toutes les nations œuvrent pour renforcer l'importance de son rôle et sa capacité et l'épaulent dans ses efforts en vue de promouvoir l'industrialisation et de favoriser la coopération industrielle entre toutes les nations.

174. Le transfert des techniques des pays développés aux pays en développement est un autre domaine dans lequel les actions menées au cours des années 70 n'ont pas été couronnées de succès. Ma délégation continue d'être préoccupée du manque de progrès réalisés vers l'adoption d'un instrument international juridiquement obligatoire et qui faciliterait et augmenterait les courants internationaux de toutes les formes de techniques, dans des conditions favorables, des pays développés vers les pays en développement.

175. Le Gouvernement de Trinité-et-Tobago continue de penser que le code de conduite sur le transfert des techniques devrait être le moyen d'éliminer les pratiques restric-

tives et injustes qui affectent ce transfert et qu'il devrait aider à renforcer les capacités techniques nationales des pays en développement.

176. En ce qui concerne la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, j'ose former l'espoir que cette assemblée arrivera à mettre en place le mécanisme effectif nécessaire à l'achèvement des négociations sur le Programme d'action de Vienne pour la science et la technique au service du développement⁹. Il appartient aux Etats Membres de faire preuve de la volonté politique nécessaire à l'achèvement du Programme afin que la Conférence soit couronnée de succès. C'est une tâche à laquelle le Gouvernement de Trinité-et-Tobago attache une grande importance et qui, j'en suis certain, doit jouer un rôle essentiel dans le développement des économies du tiers monde au cours des années 80.

177. Les dernières années de cette décennie ont vu Trinité-et-Tobago accélérer ses efforts pour s'industrialiser, utilisant ses ressources en hydrocarbures afin de concrétiser cette action. Les problèmes du commerce, de l'industrialisation, de la recherche et du développement ainsi que du transfert des techniques ont été mis en lumière au cours de ce processus d'industrialisation accélérée. Aucune solution facile n'a été trouvée. Les problèmes que pose le transfert des techniques, cependant, s'avèrent être en général parmi les plus difficiles à résoudre.

178. Le Gouvernement de Trinité-et-Tobago a dû mettre au point des mécanismes, y compris des arrangements de gouvernement à gouvernement, pour assurer le transfert des techniques. Dans cette forme de coopération internationale, des gouvernements s'engagent à fournir certains résultats dans le cadre de projets et de contrats. Des dispositions sont également prises pour assurer le transfert de techniques utilisées dans l'exécution de certains projets. En outre, le Gouvernement de Trinité-et-Tobago a eu recours à ce mécanisme pour trouver le moyen d'établir la bonne foi des compagnies qui participent à ces projets. Il y a quelque chose d'intéressant dans ces expériences. Certains gouvernements sont en effet capables d'assurer le transfert des techniques, même si elles sont propriété privée.

179. Cette forme de coopération a été également utile au Gouvernement de Trinité-et-Tobago, car elle a facilité la participation conjointe de compagnies du secteur public et du secteur privé de pays en développement et de pays développés, à toute une série de projets. Cette forme de coopération a permis d'aborder des problèmes réels, que ce soit dans le domaine des finances, de la commercialisation des exportations, de la technique ou du maintien en état. Dans chaque cas, grâce aux négociations, il a été possible d'arriver à des arrangements acceptables par toutes les parties.

180. La stabilité économique, la croissance et une meilleure qualité de la vie ne peuvent être garanties tant que de vastes régions du monde continueront de participer à des conflits politiques, à des guerres, ou seront soumises à la pratique déshumanisante du racisme et de l'*apartheid*. A cet égard, les annales des années 70 ne sont pas enviables.

181. Nous, peuples des Nations Unies, devons indiquer de la manière la plus claire que nous sommes résolus à faire face aux problèmes communs qui affectent chacun d'entre nous, en tant que nations, ou collectivement, en

⁸ Voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, quatrième session*, vol. I : *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.76.II.D.10), première partie, sect. A, résolution 93 (IV).

⁹ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, Vienne, 20-31 août 1979* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.79.I.21) chap. VII.

tant qu'Etats Membres de cette organisation. Le but de la paix mondiale ne peut être atteint si les grandes zones de tensions dans le monde entier ne sont pas éliminées et si les différends ne sont pas résolus d'une manière juste et équitable.

182. Plusieurs questions doivent encore être résolues au cours de la prochaine décennie. La paix au Moyen-Orient et à Chypre, la question du changement pacifique de la situation en Afrique australe, sont autant de problèmes qui figurent à notre ordre du jour depuis plusieurs décennies et qui préoccupent les gouvernements en raison de leur effet négatif sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales. En dépit de l'ardente préoccupation de la communauté internationale, peu de progrès ont été enregistrés vers des solutions universellement acceptées. Ce dont on a besoin maintenant, ce sont de nouvelles initiatives audacieuses qui doivent être prises par toutes les parties intéressées afin d'arriver à un accord global au Moyen-Orient qui reconnaîtrait les droits inaliénables du peuple palestinien à l'autodétermination.

183. La situation en Afrique australe est lourde de dangers pour la communauté internationale. L'intransigeance des minorités racistes blanches nous rapproche d'une conflagration raciale à grande échelle qui entraînerait d'autres effusions de sang et des souffrances humaines considérables. Les peuples du Zimbabwe et de la Namibie doivent pouvoir exercer librement et pleinement leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance; ils doivent, avec tous les autres peuples d'Afrique australe, pouvoir jouir de tous les droits fondamentaux de l'homme, indépendamment de leur race, de leur couleur ou de leur croyance.

184. Le Gouvernement de la Trinité-et-Tobago a pris note de la position adoptée par l'OUA sur la question du droit inaliénable du peuple du Sahara occidental à l'autodétermination [A/34/552, p. 90 et 91]. Ma délégation estime que le devoir de la communauté internationale est de veiller à ce que cette question soit résolue de manière pacifique et dans le contexte de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale.

185. Le Gouvernement de la Trinité-et-Tobago réaffirme qu'il appuie le peuple de Belize lorsqu'il réclame le droit à l'autodétermination pour accéder à une indépendance sûre; il condamne toute tentative faite pour le priver de ce droit. La Puissance administrante et toutes les nations qui en ont la possibilité devraient prendre les mesures qui relèvent de leur compétence pour la mise en œuvre rapide des résolutions 1514 (XV) et 33/36 de l'Assemblée générale à l'égard de Belize, et garantir par tous les moyens le strict respect, par tous les Etats, de l'inviolabilité des frontières et de l'intégrité territoriale d'un Belize indépendant.

186. Le Gouvernement de la Trinité-et-Tobago lance un appel aux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies pour qu'ils respectent les principes consacrés par la Charte et s'abstiennent de violer ces principes pour les raisons de convenance à court terme. A ce propos, et dans le prolongement du principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, les Membres de cette organisation devraient prendre particulièrement soin de veiller à ce que leurs territoires ne soient pas utilisés comme bases de subversion à l'encontre des gouvernements légitimes d'autres Etats Membres.

187. D'autres tâches nous attendent au cours de la prochaine décennie. Outre la solution des problèmes affectant le développement économique et la paix et la sécurité internationales, nous ne pouvons escompter utiliser au

maximum les ressources humaines ni améliorer la qualité de la vie si les gouvernements ne sont pas prêts à s'attaquer carrément et tous ensemble aux problèmes sociaux fondamentaux qui affligent nos sociétés nationales.

188. Il est indispensable, pour le développement et la paix dans le monde, que la femme se voie accorder une participation entière sur un pied d'égalité. Il est essentiel que le Plan d'action mondial en vue de la réalisation des objectifs de l'Année internationale de la femme, adopté à Mexico¹⁰, soit mis en œuvre aux niveaux national, régional et international. A cet égard, je dois vous dire que la Trinité-et-Tobago a créé une commission nationale de la condition de la femme. Ma délégation demande instamment que le projet de convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes soit parachevé à la présente session de l'Assemblée générale et soit mis à la disposition de la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix, qui sera tenue en 1980.

189. L'Organisation des Nations Unies et les organisations intergouvernementales qui lui sont associées doivent, au cours de la prochaine décennie, lancer et soutenir une attaque concertée de ces problèmes. On espère qu'avec l'harmonisation des plans à moyen terme, le Secrétariat des Nations Unies et les différentes institutions spécialisées pourront mieux coordonner leurs activités pour l'application des directives de politique générale émanant de leurs organes législatifs principaux dans ces sphères d'activité. Dans le cadre de leurs activités futures, il faut inscrire la formation des ressortissants des pays en développement et la création, dans les pays en développement, d'institutions susceptibles d'aider les gouvernements à faire face de manière continue à ces problèmes sociaux cruciaux.

190. Ma délégation se félicite des préparatifs de la Conférence des Nations Unies de 1981 sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, conférence qui devrait aboutir à une coopération mondiale accrue dans le domaine de la mise au point et du transfert des techniques concernant toutes ces formes d'énergie pour le bien de tous les pays, et en particulier pour ceux d'entre eux qui ne possèdent pas de vastes réserves de ressources d'énergie traditionnelles telles le charbon, l'énergie nucléaire, les hydrocarbures, et qui auront besoin de ressources rentables en énergie en vue du développement économique et social de leurs peuples.

191. Nous abordons les années 80 avec toute une liste de revendications auxquelles il faut faire droit. Le Gouvernement de la Trinité-et-Tobago est conscient et s'inquiète de la prolifération des institutions à laquelle le Secrétaire général a fait allusion et qui est utilisée pour esquiver les problèmes réels et pour que les justes revendications des pays en développement s'enlisent dans ce foisonnement d'organes internationaux.

192. Si la communauté internationale veut identifier les problèmes réels et aider les pays en développement à se développer, l'interdépendance plutôt que des buts nationaux étroits doit inspirer l'attitude de ces pays qui sont capables de nous aider à trouver une solution à ces problèmes.

193. Si la communauté internationale veut vraiment parvenir à l'utilisation optimale des ressources naturelles limitées de notre planète, toutes les nations doivent s'effor-

¹⁰ Rapport de la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.76.IV.1), chap. II, sect. A.

cer de coopérer de manière que les riches n'exploitent pas les pauvres et que les faibles ne soient pas assujettis aux forts.

194. Telles sont les tâches que nous aurons encore à accomplir au cours des années 80. Nous devons avoir le courage d'y faire face. Nous devons avoir la volonté politique et la conviction nécessaires pour les accepter. Nous avons le devoir de les accomplir.

195. M. YAZDI (République islamique d'Iran¹¹) :

“O les croyants, nous vous avons créés hommes et femmes et vous avons constitués en peuples et tribus afin que vous vous connaissiez les uns les autres. Le plus pieux d'entre vous est le plus cher à Dieu¹².” [*Le saint Coran, Sourate Al Hujurat, 49.*]

196. Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter à l'occasion de votre élection à la présidence de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale. Le vote unanime de cet organe en votre faveur est un hommage à l'Afrique, à votre pays et à vous-même.

197. Je voudrais également rendre hommage au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, dont la recherche constante de la paix devrait être un exemple pour toutes les nations éprises de paix.

198. Permettez-moi de transmettre à cette assemblée les salutations du peuple iranien, du premier ministre Mehdi Bazargan, et du grand chef de notre révolution, l'ayatollah Ruhollah Khomeini.

199. Je voudrais également signaler que ce n'est pas la première fois que je m'adresse à l'Assemblée générale des Nations Unies, bien que ce soit la première fois que j'y prenne la parole. En tant qu'Iranien qui se présente ici et qui vient des rangs d'un mouvement révolutionnaire vieux de 30 ans, j'ai eu la joie d'avoir la satisfaction à crier aux représentants la colère de mon peuple à plusieurs occasions, depuis le trottoir qui borde ce bâtiment. Quoique de l'extérieur, les murs de cette enceinte paraissent difficiles à pénétrer, je n'ai jamais mis en doute la nécessité de faire appel à la conscience du monde dans notre lutte contre la tyrannie.

200. A présent que nous avons pénétré les murs et que l'Assemblée m'entend clairement, je tiens à déclarer catégoriquement que c'est la première fois, depuis le coup manigancé en Iran par la Central Intelligence Agency en 1953 que la délégation iranienne auprès de l'Organisation des Nations Unies représente les véritables préférences du peuple iranien. C'est un fait indéniable qu'au cours des 25 dernières années le Chah d'Iran a été une marionnette de l'impérialisme et du sionisme. Alors que notre peuple s'identifiait avec les mouvements de libération du tiers monde, la délégation iranienne à l'Assemblée générale s'asseyait aux côtés des oppresseurs impérialistes et racistes. Tandis que les Iraniens se sentaient profondément solidaires du peuple palestinien et de son seul et légitime représentant, l'OLP, la délégation iranienne votait dans le même sens que les sionistes, dont la répression à l'encontre des Palestiniens et des Libanais est devenue comparable aux actes criminels nazis.

201. C'est pour moi une grande joie que de vous annoncer à cette session de l'Assemblée générale que, désormais, la délégation iranienne auprès de l'Organisation des

Nations Unies agira et votera conformément aux véritables préférences et aspirations du peuple iranien. Il est intrinsèque à la République islamique d'Iran que nos représentants auprès de l'Organisation mondiale soient toujours aux côtés des victimes du colonialisme, de l'impérialisme, de l'exploitation, du racisme et du sionisme.

202. La révolution iranienne est engagée dans la voie de la transformation fondamentale de la société iranienne, sur la base des principes coraniques de justice, d'égalité et de participation. La révolution est la quête de la liberté et, du point de vue islamique, la liberté implique que l'on brise les chaînes des êtres humains victimes de l'oppression, de l'exploitation, de la manipulation politique et culturelle, de l'esclavage mental, de l'égoïsme et de toutes autres formes d'aliénation. Dans la conception islamique du monde, l'on n'est capable de reconnaître Dieu que lorsqu'on s'est détaché des conditions de son aliénation. L'objectif final de toutes les révolutions est la destruction des sources d'aliénation humaine, qu'il s'agisse du capitalisme, du totalitarisme ou de l'exploitation.

203. Le but de la révolution islamique est de créer une société dans laquelle tous les hommes puissent réaliser leur potentiel, quels que soient leur race, leur religion ou leur sexe. La fin du régime du Chah a été le premier pas de la révolution iranienne dans cette voie. Il est à peine besoin de dire que la chute du pouvoir des Pahlavi a été la part la moins difficile de notre tâche. L'œuvre révolutionnaire bien plus complexe reste à accomplir. Par exemple, nous devons restructurer la société à un moment où notre agriculture, en raison de la négligence et de l'irresponsabilité de l'ancien régime, ne peut guère nourrir plus de 30 p. 100 de la population iranienne.

204. L'explosion morale des masses iraniennes en 1978 a été grandement inspirée par les doctrines du Coran et les efforts du prophète Mahomet en vue de transformer les sociétés dominées par les classes riches de son époque en communautés égalitaires et démocratiques de fidèles de l'Islam. Les doctrines du Coran et la tradition du prophète continueront à guider et à inspirer notre révolution. L'un des slogans les plus populaires des manifestants au cours de la dernière phase de la lutte révolutionnaire était : “Ni l'Est ni l'Ouest : seulement une République islamique”.

205. Il est vrai, en effet, que tant l'Occident que l'Orient ont du mal à comprendre le caractère de la révolution iranienne. Les difficultés de l'Occident tiennent à un certain nombre de conceptions erronées.

M. Tomasson (Islande), vice-président, prend la présidence.

206. Premièrement, en Occident, la religion est définie comme étant un rapport entre l'homme et le surnaturel. Dans cette définition, il n'y a pas place pour des considérations politiques, économiques et sociales. L'Islam, en revanche, consiste en une série de doctrines qui reposent sur une conception du monde. Les doctrines de l'Islam définissent et englobent à la fois l'homme et l'univers social en vue de les transformer conformément à la conception islamique du monde. Vue dans cette optique, la religion de l'Islam a ses propres perspectives politiques, économiques, sociales et culturelles. C'est l'imposition de la définition occidentale de la religion sur l'Islam qui empêche la plupart des observateurs occidentaux de comprendre notre révolution.

207. Deuxièmement, le développement d'une culture séculière et scientifique en Europe n'a pas reçu l'adhésion de

¹¹ L'orateur s'est exprimé en persan. La version anglaise de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

¹² Cité en arabe par l'orateur.

l'Eglise organisée. Tel n'était pas le cas dans les sociétés islamiques, simplement parce que l'Islam n'a pas d'Eglise organisée ou contrôlée de façon centralisée. Les intellectuels occidentaux, en tant que classe, ont établi leur distinction en opposition à l'Eglise, en particulier à l'Eglise catholique. Ils étaient considérés comme des êtres rationnels plutôt qu'émotionnels, qui défendaient la doctrine selon laquelle la science est le produit de la raison pure. Durant les années de l'obscurantisme du Moyen-Age, qui dans son caractère précis était un phénomène exclusivement occidental, l'Eglise a rejeté l'existence de toute connaissance non religieuse et non théologique. L'attitude de ressentiment et de mépris du clergé chrétien envers les premières découvertes scientifiques est bien connue.

208. Dans l'Europe d'avant la Renaissance, le papisme avait transformé la religion en une institution stagnante étroitement liée aux classes dirigeantes de l'époque. La principale fonction de la théologie et de la littérature religieuse était de reconforter les masses opprimées en leur promettant le paradis. Avec la Renaissance, la science et la philosophie se sont détachées du joug du totalitarisme du Pape et ont commencé leur recherche libre et indépendante. Avec le passage du temps, ce sentiment de libération et le raisonnement scientifique provoqué par la Renaissance sont devenus l'arme des intellectuels contre la religion organisée, laquelle s'est défendue avec toutes ses ressources.

209. Dans cette situation, il était logique que les savants et les penseurs séculiers considèrent leurs activités comme quelque chose qui se distinguait des doctrines religieuses ou s'y opposait. Lorsque l'horloge, inventée par les musulmans, a été apportée à la Cour de France, les prêtres y ont vu l'œuvre du diable et ont ordonné à leurs serviteurs de la détruire. Ainsi, lorsque les intellectuels occidentaux ont commencé à préconiser la séparation de l'Eglise et de l'Etat, ils choisissaient, en fait, la liberté au lieu du pouvoir arbitraire de la religion organisée. Ils étaient contre la superstition et le déni de toute joie naturelle, mais non pas contre l'éthique ou la morale. Par conséquent, l'antagonisme des intellectuels envers l'Eglise en Occident a beaucoup contribué au progrès social et scientifique. Cependant, lorsque le laïcisme occidental a été transposé dans les sociétés colonisées, en particulier dans les sociétés islamiques, et qu'il est devenu populaire parmi les personnes éduquées, il s'est traduit non par le progrès scientifique et social, mais par l'aliénation des intellectuels par rapport à eux-mêmes et par rapport aux masses.

210. L'Occident s'est tourné vers la laïcisation pour résoudre ce problème. La séparation de l'Eglise et de l'Etat a été l'aboutissement de ce mouvement, ce qui a favorisé le progrès de la science et de la société. Le monde islamique n'a jamais connu ce type d'expérience. Les observateurs occidentaux qui présument que leur expérience de la religion est d'application universelle sont souvent déroutés lorsqu'ils voient qu'un chef religieux a pris la tête d'une grande révolution politique.

211. Troisièmement, l'expérience occidentale de la religion a également contribué au développement du matérialisme philosophique. Lorsque Karl Marx a décrit la religion comme étant l'"opium du peuple", il pensait surtout à l'histoire de l'Europe occidentale. Il savait peu de choses sur l'Islam ou sur les sociétés afro-asiatiques. Dans les sociétés islamiques, lorsque les intellectuels s'opposaient à la religion et aux valeurs religieuses, ne se faisant l'écho ni du marxisme ni du libéralisme occidental, le résultat était

la destruction ou l'affaiblissement de la force morale propre à affronter l'agression coloniale et l'impérialisme, notamment sous sa forme culturelle.

212. Les préjugés des savants colonialistes ont toujours été influencés et continuent d'être influencés par les intérêts impérialistes, alors que l'interprétation erronée des écrivains marxistes a été le résultat logique de l'hypothèse selon laquelle "la religion est l'opium du peuple", affirmation qui était peut-être vraie dans une société ou une région, mais qui n'était pas nécessairement vraie dans les autres sociétés ou régions du monde. Au lieu d'utiliser le marxisme comme un instrument d'analyse, plusieurs penseurs occidentaux et orientaux ont remplacé les doctrines marxistes par une étude indépendante des sociétés du tiers monde dans leur propre contexte socio-historique. Il est regrettable que de nombreux observateurs contemporains du tiers monde, qu'ils soient libéraux ou socialistes, restent encore dans les limites fixées par leurs prédécesseurs du XIX^e siècle.

213. Quatrièmement, les travaux des soi-disant orientalistes occidentaux sur l'Islam sont, pour la plupart, tellement entachés de préjugés que même ceux qui désirent connaître la réalité de l'Islam en tant qu'idéologie révolutionnaire ont des difficultés à trouver une littérature adéquate. La plupart de ceux qui étudient les affaires du Moyen-Orient dans les universités occidentales sont sous la férule de professeurs qui manifestent de l'antipathie à l'égard des cultures islamiques.

214. Cinquièmement, pendant un quart de siècle, le Chah, qui vient d'être déposé, a dépensé des millions de dollars afin de donner au monde occidental une image progressiste de lui-même. A cette fin, il présentait ses adversaires soit comme des marxistes, soit comme des extrémistes religieux qui s'opposaient à ses programmes de modernisation.

215. Devant tant de notions préconçues et de préjugés, il n'est pas étonnant que de nombreux observateurs socialistes et libéraux ont autant de difficultés à comprendre la nature radicale et progressiste de la révolution iranienne que les défenseurs de l'impérialisme.

216. Toutes les sociétés ont leur propre développement organique, indépendamment de ce que veulent penser les théoriciens sociaux ethnocentriques. C'est la conséquence de cette réalité qui, en février 1979, après 100 années de lutte, a permis au peuple iranien d'envoyer en exil permanent son monarque illégitime et d'accueillir en son sein son dirigeant le plus populaire, l'ayatollah Ruhollah Khomeini. Ces événements ont été le point culminant de plus d'une année de manifestations à l'échelle nationale, de protestations et de grèves contre le régime Pahlavi et l'impérialisme américain. Les slogans qui dominaient les manifestations et les marches de protestations étaient : "Mort au Chah", "Indépendance, liberté et République islamique", et "Ni l'Est, ni l'Ouest, seule la République islamique".

217. La rapidité avec laquelle la République islamique d'Iran a agi contre l'Israël sioniste et l'Afrique du Sud raciste témoigne des idéaux incarnés par notre révolution sur la scène internationale. Elle a prouvé qu'elle était résolue à défendre le droit de tous les peuples à une vie indépendante, exempte d'oppression, de domination et d'exploitation sous toutes leurs formes.

218. Nous sommes persuadés que le maintien et la propagation des alliances basées sur des réseaux militaires ne défendent que la cause de l'impérialisme et de la tyrannie.

Le renvoi des bases militaires et la dissolution des alliances dans lesquelles l'Iran était impliqué et qui jouaient toutes le même jeu impérialiste, ont été une des premières décisions de la politique étrangère de la République islamique d'Iran. Ce fut également une mesure logique pour l'Iran révolutionnaire que de rejoindre les rangs des Etats non alignés. Les idéaux du mouvement des non alignés reflètent beaucoup les nôtres. Notre participation récente à la Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, à La Havane, a marqué le début de ce qui sera, nous l'espérons, une participation active au mouvement des non alignés. Notre héros national bien-aimé qui fut Premier Ministre de 1951 à 1953, feu Mohammad Mossadegh, fut l'un des premiers partisans du non alignement. Il a défendu la cause du non alignement du haut de la tribune des Nations Unies en 1952¹³ — lorsque le stalinisme et l'impérialisme des Etats-Unis ne respectaient même pas la légitimité du non alignement. Le coup d'Etat organisé par la Central Intelligence Agency contre Mossadegh était dû, en partie, au fait qu'il défendait le non alignement, et qu'il refusait de faire partie de l'alliance militaire patronnée par les Etats-Unis, connu plus tard sous le nom de pacte de Bagdad.

219. Nous connaissons tous trop bien les éléments du conflit du Moyen-Orient. Le fait le plus important, pour nous, est le déplacement et les souffrances du peuple palestinien. Trois millions d'êtres humains ont été soit expulsés de leurs foyers ancestraux, soit condamnés à vivre sous le régime de terreur nazi de l'occupation militaire israélienne simplement parce qu'ils ne sont pas juifs. Je sais qu'une telle présentation du problème pourra paraître simpliste, mais c'est néanmoins la vérité pure et simple. C'est la raison pour laquelle le sionisme doit être considéré comme l'une des formes les plus perverses du racisme que l'histoire a connu; il déplace et terrorise les êtres humains simplement parce qu'ils n'appartiennent pas à une race et à une religion déterminées.

220. Les populations pauvres ont toujours utilisé des moyens moins sophistiqués que les riches pour tuer leurs ennemis. Cette inégalité des instruments de guerre, qui s'est considérablement intensifiée du fait du progrès industriel et technique accompli au cours du siècle dernier a permis aux riches de travestir la réalité de leurs actions et de leurs intentions. Lorsque les bombardiers israéliens font pleuvoir la mort sur les Palestiniens et les Libanais affaiblis, les médias des pays occidentaux, particulièrement des Etats-Unis, font leur apologie et décrivent leur génocide comme des attaques de défenses aériennes sur des bases militaires palestiniennes. Aucun correspondant ne visite les camps de réfugiés palestiniens ou les villages libanais pour faire état du sort des victimes. Mais lorsque les Palestiniens font sauter un autobus dans Jérusalem occupée ou assassinent un agent secret israélien, on les appelle des terroristes. Cette hypocrisie est caractéristique des systèmes d'oppression qui dénie tout droit et toute dignité humaine à leurs victimes.

221. Mon gouvernement est fier d'avoir pris des mesures concrètes en contribuant aux efforts internationaux tendant à démasquer ces duperies et à mettre un terme aux violations et aux actes criminels commis par Israël.

222. Nulle part ailleurs les vestiges et les restes du colonialisme et de l'impérialisme ne sont plus apparents et plus tenaces qu'en Afrique du Sud. Conformément à notre

conviction qui consiste à rechercher pour les autres les mêmes dignités et les mêmes libertés que nous avons cherchées pour nous-mêmes, le Gouvernement iranien a pris des mesures rapides en ce qui concerne les politiques haïssables d'*apartheid* et de discrimination raciale sur le continent africain. Ces mesures ont abouti, entre autres, à l'embargo total du pétrole iranien destiné à l'Afrique du Sud. Une telle mesure a été adoptée en vue de faire pression sur la situation économique du régime de Prétoria, et indirectement, sur le régime non moins raciste et illégal de la Rhodésie du Sud.

223. Il y a cinq mois, le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux a tenu plusieurs réunions plénières à Belgrade en Yougoslavie. L'Iran a participé à ces délibérations et a émis ses opinions sur l'*apartheid* et la décolonisation d'une façon très précise et détaillée. Nous avons dit alors et nous répétons maintenant que le Gouvernement iranien estime que la situation qui existe en Afrique du Sud, en Namibie et au Zimbabwe/Rhodésie, est déshonorante et déplorable. Nous ajoutons notre voix à celles qui ont déjà retenti à l'Organisation des Nations Unies et ailleurs et qui dénonçaient toute solution qui n'entraînerait pas, sans réserve, le droit de la majorité à l'autodétermination et à la liberté. Nous espérons que le Conseil de sécurité, en particulier, contribuera à cette fin en raffermissant toutes les sanctions en vigueur contre la Rhodésie du Sud, et que tous les Etats Membres mettront un terme à la violation de la lettre et de l'esprit de ces interdictions.

224. En ce qui concerne l'Afrique du Sud, notre politique est fondée sur les mêmes principes anti-impérialistes et anticolonialistes qui constituent dans leur ensemble les bases morales de notre position sur la Rhodésie du Sud. Comme nous l'avons dit auparavant, le caractère raciste actuel du régime d'*apartheid* de l'Afrique du Sud est contraire à la politique de l'Iran, qui consiste à appuyer tous les efforts tendant à créer une société internationale libérée des maux du colonialisme, du néocolonialisme et de la discrimination raciale sous toutes ses formes. En tant que telle, l'Afrique du Sud a fait très peu pour améliorer sa position actuelle que ce soit dans le fond ou dans la forme comme en témoigne sa politique de discrimination constante, d'exploitation et de provocation en Namibie, malgré l'appel unanime de la communauté internationale en vue d'un règlement juste et pacifique dans ce territoire. Nous estimons que le moment est venu pour l'Organisation des Nations Unies d'adopter des mesures économiques plus efficaces et d'autres mesures y compris l'application des dispositions du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies contre le Gouvernement sud-africain.

225. Bien que le gouvernement révolutionnaire n'ait que huit mois, le gouvernement provisoire Bazargan, sous l'autorité morale de l'ayatollah Khomeini, a clairement affirmé que l'Iran a courageusement rejoint les forces anti-coloniales, antiimpérialistes et antisionistes, mais la différence avec les autres positions révolutionnaires, tant dans les affaires intérieures que dans les affaires internationales, réside dans notre conviction que la lutte pour la justice, l'indépendance et la liberté devrait être dirigée en partie contre nos propres habitudes et façons de penser. Il est évident que les racistes et les exploités de ce monde ne traiteront pas les nations et les peuples du tiers monde mieux que nous ne traitons nos propres peuples ni n'entreprendront de meilleures relations avec nous que nous n'en

¹³ Voir C.I.J. *Mémoires, Affaire de l'Anglo-Iranian Oil Co. (Royaume-Uni c. Iran)*, p. 437 à 442.

entretenons les uns avec les autres au-delà de nos frontières nationales.

226. Jusqu'à ces dernières décennies, les gouvernants dans les colonies officielles ou officieuses d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, n'avaient pas besoin de l'aide des puissances impérialistes pour maintenir leur position privilégiée. En fait, dans de nombreux cas, les gouvernants traditionnels essayaient de s'opposer à la pénétration occidentale dans leurs sociétés non seulement pour des raisons politiques, mais aussi culturelles et idéologiques. Jusqu'au début de la seconde guerre mondiale, l'orientation culturelle et idéologique de la classe dirigeante traditionnelle du monde sous-développé n'était pas si différente du reste de la population.

227. Aujourd'hui, la situation a complètement changé. Les paysans vivent toujours dans les mêmes conditions ou sont venus habiter des ghettos urbains, mais ceux qui possèdent ou contrôlent les moyens de production ont adopté une orientation culturelle et idéologique qui trompe et mystifie l'ensemble de la population. Les quelques privilégiés, qu'ils appartiennent au secteur commercial, bureaucratique ou militaire de la classe gouvernante, ont peu de contacts socioculturels avec les exploités. Dans leurs aspirations et leurs ambitions concrètes, ils s'identifient à l'Occident au point que leurs propres racines en sont aliénées.

228. Ainsi, de la même façon que le fossé économique s'agrandit entre les quelques privilégiés et les nombreux malheureux, le fossé culturel tend à s'élargir. Les enclaves de la puissance et du pouvoir dans bien des pays sous-développés sont également des enclaves de cultures importées et de modes de vie. La rapide croissance de la finance internationale, les mouvements des biens et services, les voyages et les communications ont conduit à une standardisation mondiale des valeurs, des buts et des aspirations parmi ceux qui bénéficient de toutes ces activités. Depuis que la technologie et l'idéologie liées à ce dramatique phénomène sont le produit de la croissance organique socio-économique de l'Occident, la standardisation des valeurs, des buts et des aspirations des classes dirigeantes du monde a ajouté une nouvelle dimension de domination culturelle au caractère évolutif de l'impérialisme dans le monde moderne. A ce jour, même l'éducation libérale, les manières, la façon de s'habiller, les manies et les normes de consommation de la classe dirigeante des sociétés subordonnées sont comparables à celles de leurs homologues du monde industriel avancé.

229. A notre époque, l'impérialisme a fait naître un potentiel de ressentiment sans précédent dans la population simple de sociétés subordonnées. Ce ressentiment est une réponse à l'exploitation, à la coercition et à la manipulation orientées vers la consommation; il a conduit à une intensification et à une expansion du défi révolutionnaire qui part de la base. Ainsi, le recours à des technologies répressives dans la société dominée et la militarisation de l'Etat sont devenus nécessaires au maintien du *statu quo*. Ce serait pourtant une erreur de croire que l'exportation de la manipulation, de la répression et du militarisme vers les pays en développement est une réaction face au ressentiment des malheureux. Pour autant que le ressentiment lui-même soit un produit de l'impérialisme, la réaction qu'on lui oppose est également un produit de l'impérialisme. Vus sous cet éclairage, la manipulation, la répression et le militarisme sont les produits organiques de l'impérialisme à la recherche de marchés mondiaux.

230. Il est triste de reconnaître que trop d'entre nous sont des clients empressés qui veulent acquérir les derniers produits de l'impérialisme. Nous sommes beaucoup trop nombreux à dépenser les ressources précieuses de nos peuples sous une forme parasitaire et paranoïaque, qui conduit à la course aux armements. Beaucoup trop d'entre nous sont plus sensibles aux produits de luxe qui répondent à l'activité de la minorité qu'aux besoins essentiels de la majorité. La course aux armements et la faim insatiable de produits de luxe font partie intégrante des desseins impérialistes sur le monde moderne. Beaucoup trop d'entre nous sont les victimes inconscientes de l'impérialisme. Les modes de pensée qui ont été imposés à nos pères par le colonialisme et l'impérialisme ont graduellement été tellement intériorisés que nous voyons le produit de notre propre pensée. L'impérialisme culturel a pénétré jusqu'au plus profond de notre âme. Beaucoup trop nombreux sommes-nous à utiliser les instruments importés de la répression et de l'oppression contre nos propres peuples, et ce d'une façon plus efficace que ceux qui en sont à l'origine n'entendaient le faire pour eux-mêmes. Beaucoup trop nombreux sommes-nous à dépenser davantage de nos ressources pour des institutions de répression que pour l'éducation ou la santé publique. Le Chah d'Iran, qui a été déposé, était peut-être le chef de plus irrationnel de cette catégorie, mais nous savons tous qu'il y a trop de chahs en puissance dans le monde.

231. Pourquoi la Chine a-t-elle dû imposer une leçon au Viet Nam ? Quelle justification y avait-il pour que le régime de Pol Pot, au Cambodge, adopte une ligne d'action qui a occasionné plus de 2 millions de morts parmi ses propres citoyens ? Pourquoi le Viet Nam a-t-il jugé nécessaire d'envahir le Cambodge ? Si le nouveau régime du Cambodge est populaire et légitime, pourquoi y a-t-il des troupes étrangères encore obligées d'être stationnées dans le pays ?

232. La rébellion en Afghanistan a causé des milliers de morts, sans parler des dizaines de milliers de réfugiés qui, maintenant, se répandent dans les territoires iraniens et pakistanais. Des éléments irrationnels et extérieurs justifient de tels actes au nom d'une série de concepts qui finissent en "isme". Peu importe si la population rejette la formule importée ou ne veut pas être représentée par ceux qui s'arrogent une mission scientifique.

233. Nous serions traîtres à nos engagements vis-à-vis de la paix, de la justice, de l'indépendance et de la liberté si nos réponses à ces questions restaient superficielles, vagues, égoïstes, et n'avaient qu'une seule dimension. Ce n'est point la lutte des classes, ce ne sont pas des considérations économiques qui ont provoqué les dernières tragédies en Indochine. Il ne suffit pas de prétendre que des facteurs subjectifs sont à l'œuvre sans préciser ce que nous entendons par là et ce qu'il conviendrait de faire pour les éliminer. Il est de notre responsabilité d'analyser ces conflits avec autant de vigueur et de respect de la vérité que nous en mettons pour démasquer la nature et les conséquences de l'impérialisme traditionnel.

234. La théorie marxiste du conflit ne parvient pas à expliquer tous les problèmes de notre époque et lorsqu'elle explique une situation conflictuelle particulière, il serait erroné d'interpréter une telle explication comme étant définitive. Il y a une abondance de faits historiques qui montrent que les catégories matérialistes d'explications ou de prescriptions, qu'elles soient fondées sur le marxisme ou le capitalisme, ne couvrent pas complètement la nature des

conflits humains et ne peuvent satisfaire non plus les aspirations humaines.

235. Les expériences révolutionnaires de ce siècle démontrent une fois de plus la vérité ancienne que la lutte pour la justice, la liberté, la paix et l'indépendance exige une dimension morale qui est séparée de la structure matérielle et qui va bien au-delà. Les armes nucléaires et la possibilité réelle d'un holocauste général ont intensifié le besoin de reconnaître cette vérité d'une manière sans précédent dans l'histoire. Le XIX^e siècle, avec ses conditions de croissance et d'industrialisation, a moralement soumis l'homme au matérialisme dans ses théories sociales et son action politique. Les mouvements révolutionnaires contemporains ne peuvent plus tolérer cette situation peu naturelle. Ils doivent reconnaître que l'impérialisme, la guerre et l'oppression ne peuvent pas être battus par le seul matérialisme.

236. Le problème des pays du tiers monde ne réside pas seulement dans la domination politique et économique des forces étrangères des superpuissances, mais aussi dans leur domination culturelle.

237. De nombreux pays du tiers monde sont dominés par les tendances idéologiques, philosophiques et culturelles qui sont étrangères à leurs sociétés nationales. Il en résulte que de nombreux intellectuels du tiers monde se trouvent séparés non seulement d'eux-mêmes, mais également de leurs propres peuples. Cette situation a produit une crise sans précédent parmi les intellectuels du tiers monde, au point que les communications et les contacts entre les intellectuels et les masses sont devenues extrêmement difficiles, voire impossibles.

238. De nombreux éléments instruits dans le tiers monde parlent la langue locale; ils peuvent même s'habiller comme les autochtones, mais ils pensent, sentent, éprouvent, voient et entendent Ouest ou Est. En d'autres termes, leurs perceptions sensorielles sont mobilisées par des forces étrangères. C'est là la pire sorte d'esclavage à laquelle l'homme puisse être soumis. Cet esclavage mental est la conséquence la plus précise, la plus distincte de l'impérialisme dans le monde moderne; il semble être un outil efficace et bon marché de perpétuation de la domination impérialiste.

239. Les problèmes globaux diversement analysés du haut de cette tribune lors de ces 10 derniers jours ont une dimension culturelle qui est au moins aussi importante à comprendre que leurs aspects économiques, politiques, commerciaux et militaires. La crise aux aspects multiples à laquelle nous faisons tous face peut être renversée si notre attention n'est pas limitée aux conditions objectives d'oppression et d'exploitation. Nous devons également faire face aux habitudes et aux perceptions que nous avons héritées et, dirai-je, absorbées, sans trop réfléchir. Les problèmes de développement, de pauvreté, d'inégalité, d'insécurité et de violence dans le tiers monde ne peuvent être traités efficacement que dans leurs contextes socio-culturels, faute de quoi nous continuerons à demeurer, fût-ce involontairement, les outils des superpuissances.

240. Les producteurs et vendeurs d'armes vivent dans quelques sociétés industrielles avancées, mais de plus en plus ceux qui utilisent ces armes sont les pays les plus pauvres du tiers monde. C'est là une forme nouvelle mais moins visible de la domination et de l'exploitation auxquelles sont soumis les malheureux de ce monde. Les pauvres sont devenus par procuration ceux qui se battent pour les riches. C'est pourquoi la militarisation de la politique

dans le tiers monde est parvenue à un stade aussi lamentable. Au nom de la sécurité et au nom de la notion vague de ce qui est bon pour leur peuple, bien des dirigeants du tiers monde ont introduit la soumission forcée pour remplacer la société civile et l'association volontaire. Le nationalisme, qui fut jadis une source de solidarité contre l'impérialisme, est aujourd'hui devenue une excuse pour les sociétés militarisées de s'engager dans des guerres civiles et régionales. Tant l'Est que l'Ouest exploitent la fausse perception et la militarisation des pays du tiers monde conformément à leur jeu impérialiste qui comporte l'expansion de leur propre course aux armements qui ne sert qu'eux-mêmes.

241. La position de la République islamique d'Iran est que l'Organisation des Nations Unies devrait se montrer aussi active dans le combat contre les formes nouvelles de l'impérialisme qu'elle l'a été dans la lutte contre le colonialisme. La domination culturelle et la militarisation du tiers monde peuvent être aussi destructrices des droits et de l'humanité des nations que la violation de leur souveraineté. La confrontation entre les autochtones opprimés et les dirigeants que leur conscience aliénée a placés au service de l'impérialisme, est aussi inévitable que la confrontation entre l'indigène et ses maîtres coloniaux. Chaque fois que l'Organisation des Nations Unies a eu l'occasion de jouer un rôle constructif dans la confrontation entre les oppresseurs coloniaux et les forces de l'autodétermination nationale, elle s'est révélée être un instrument qui a réduit la violence de la confrontation.

242. Au cours de la dernière décennie, l'Organisation des Nations Unies a joué un rôle important qui consistait à démasquer les ruses de l'Israël sioniste ou à éveiller la conscience mondiale contre certains régimes racistes de l'Afrique du Sud. Les mass media occidentaux ont presque le monopole de l'information et des moyens de communication et il est extrêmement difficile pour les pauvres et les opprimés de faire appel à l'opinion publique mondiale. La misère de l'opprimé n'est pas assez sensationnelle pour l'information et les moyens de communications monopolistes. L'ONU peut faire davantage, à cet égard, qu'elle ne l'a fait dans le passé.

243. Depuis un quart de siècle, un demi million d'Iraniens ont été emprisonnés, plus de 65 000 ont été tués par les hommes armés du chah, plus de 2 000 d'entre eux — tous des jeunes hommes et des jeunes femmes — ont été exécutés publiquement et un nombre inconnu d'Iraniens ont été torturés à mort; et, pourtant, aucun de ces crimes odieux n'a été mentionné en cette assemblée. D'autres populations du monde sont tuées, emprisonnées et torturées par d'autres chahs. L'Organisation des Nations Unies devrait entendre leurs cris et en parler dans ses délibérations publiques.

244. Les crimes des chahs ne peuvent pas être ignorés par notre organisation mondiale pour la seule raison qu'ils ont lieu à l'intérieur de frontières nationales. Si les oppresseurs doivent obtenir leurs armes, munitions, espions, conseillers et technique répressive hors de leurs frontières nationales, alors leur responsabilité ne peut être limitée à l'intérieur de leurs seules frontières nationales.

245. La légitimité de l'Organisation des Nations Unies peut être renforcée si ce défi est relevé. Les oppresseurs, les monopolistes de l'information et de moyens de communication, tous ceux qui profitent des guerres par procuration et par la domination culturelle, qu'ils vivent à l'intérieur ou à l'extérieur de certaines frontières nationales, conseilleront sans doute à l'ONU de tolérer les crimes

de ceux qui règnent au moyen de l'oppression seulement. Mais, nous devons servir la cause de la paix et de la justice dans le monde, nous ne pouvons ignorer les souffrances des opprimés sans perdre toute notre raison d'être. La République islamique d'Iran défendra l'idée que la mission la plus sacrée de l'Organisation des Nations Unies consiste à appuyer, dans un cadre réaliste, les droits et la dignité humaine des opprimés, en tous temps et en toutes circonstances.

246. M. ÖKCÜN (Turquie) [*interprétation de l'anglais*] : C'est avec un grand plaisir que je me joins aux orateurs qui m'ont précédé, pour adresser mes plus chaleureuses félicitations à M. Salim, à l'occasion de son élection au poste important de président de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale. Je lui souhaite plein succès dans l'accomplissement de ses lourdes responsabilités. Je voudrais également souligner que ma délégation et moi-même sommes persuadés que la trente-quatrième session de l'Assemblée générale pourra, sous sa direction habile, s'acquitter de sa tâche avec la plus grande efficacité. Qu'il me soit permis de rendre hommage au pays qu'il représente et de dire que mon gouvernement attache une importance toute spéciale au développement de ses relations avec la République-Unie de Tanzanie, dans tous les domaines.

247. Je voudrais aussi saisir cette occasion pour rendre hommage au prédécesseur de M. Salim, M. Liévano de la Colombie, pour la manière à la fois efficace et adroite avec laquelle il a accompli sa mission au cours de la dernière session de l'Assemblée générale.

248. Je voudrais également rappeler, une fois de plus, les qualités éminentes de notre secrétaire général, M. Kurt Waldheim, et réaffirmer notre sincère reconnaissance pour ses efforts dévoués et inlassables pour la réalisation de nos objectifs communs.

249. Qu'il me soit également permis de saisir cette opportunité pour souhaiter la bienvenue à Sainte-Lucie, à l'occasion de son admission aux Nations Unies. Cette admission est un pas de plus vers l'universalité véritable de cette organisation.

250. Chacune des sessions de l'Assemblée générale nous donne l'occasion de faire le bilan de la situation mondiale et des tendances qui affectent l'évolution des événements dans les relations internationales. Conformément à cette pratique, les orateurs qui m'ont précédé ont analysé en détail la situation mondiale actuelle. Je voudrais souligner brièvement la conclusion que beaucoup d'entre eux ont dégagée de cette analyse et que je partage entièrement.

251. Malgré les efforts résolus déployés au cours de l'année écoulée dans toutes les instances internationales, notamment à l'intérieur du système des Nations Unies, et par la voie de contacts bilatéraux, la scène internationale continue d'être caractérisée par des situations de tension et de conflits.

252. Le meilleur moyen d'aborder la recherche d'une solution à ces tensions et à ces conflits, serait d'en déterminer les causes véritables. Qu'elles soient de nature politique ou militaire, les causes sous-jacentes sont souvent économiques et sociales. Donc, tout en abordant séparément certains problèmes internationaux urgents, il ne faut pas perdre de vue leur interrelation.

253. Notre principal souci, dans les relations internationales, est l'instauration et le maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité entre les nations.

254. Beaucoup a été fait, dans la recherche d'un monde meilleur, pour créer un cadre international adéquat pour la paix et la sécurité. Nous estimons que la détente est l'élément directeur dans les relations internationales actuelles. Dans les conditions régnant actuellement dans le monde, il n'y a pas d'autre solution que la détente. Comme je l'ai dit, l'année dernière du haut de cette tribune, chaque pays, grand ou petit, développé ou en développement, a un intérêt particulier au relâchement des tensions et devrait, sur la base de l'égalité, participer activement à tous les efforts visant à promouvoir la paix et la sécurité¹⁴. La détente doit donc devenir universelle, s'étendre à toutes les régions et à tous les aspects de la vie internationale.

255. La détente est conforme aux principes directeurs de la politique étrangère de la Turquie dont le but est de développer ses relations avec tous les pays du monde, particulièrement avec ses voisins, sur la base de la non-ingérence dans les affaires intérieures, du respect mutuel de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale et de l'égalité des droits.

256. Inspirée par la devise d'Atatürk, "Paix chez nous, paix à l'étranger", la Turquie a joué un rôle actif dans le renforcement du processus de la détente et elle a toujours participé aux travaux qui ont conduit à l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe¹⁵ et à son suivi. Il est exact que nous ne pouvions pas nous attendre à des résultats spectaculaires dans le laps de temps relativement court qui s'est écoulé depuis la Conférence. Cependant, il est encourageant que le processus de la détente en Europe se poursuive, prenant même des dimensions nouvelles. La session d'évaluation de Madrid qui doit avoir lieu l'année prochaine constituera, à notre avis, une étape cruciale dans l'évolution de ce processus. Tous les Etats participants ont la responsabilité spéciale de contribuer au succès de la réunion de Madrid. Par conséquent, nous estimons qu'une préparation soignée et complète est indispensable. Des contacts bilatéraux et des consultations joueront certainement un rôle important à cet égard. Ne perdons pas de vue que la force du processus de la détente dépendra des efforts appropriés faits au moment voulu. D'où l'importance du suivi de la réunion de Madrid.

257. La détente est indivisible. Elle ne doit pas se limiter à l'Europe. Il faut réfléchir sérieusement à la possibilité d'encourager ce processus dans d'autres régions par des initiatives constructives et des mesures concrètes. Nous ne voyons pas d'autre moyen pour assurer la paix, la sécurité et la stabilité dans le monde.

258. Une autre question de grande importance qui nous intéresse, est celle qui touche au contrôle des armements et au désarmement. Le désarmement général et complet sous un contrôle international efficace est et demeurera le but ultime de la communauté internationale. L'opinion publique mondiale devient de plus en plus consciente de la nécessité de mettre un terme à la course aux armements et d'affecter les ressources matérielles et humaines ainsi libérées au développement économique et social.

259. Le contrôle des armements et le désarmement constituent un long processus qui demande à tous les pays des efforts déterminés et constants. Les progrès dans la réalisation de cet objectif devront être graduels mais efficaces. Notre but essentiel devrait être de mettre un terme à la

¹⁴ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Séances plénières, 19^e séance, par. 9.*

¹⁵ Signé à Helsinki le 1^{er} août 1975.

course aux armements et de réduire le danger de guerre nucléaire. L'abaissement du niveau des armements est aussi une tâche importante. Notre méthode devrait être l'approche pas à pas. Nous devrions nous efforcer de prendre des mesures spécifiques et pratiques. Par conséquent, nous estimons que celles mises en œuvre actuellement joueront un rôle important dans la réalisation de l'objectif général.

260. Je voudrais ajouter que la Turquie accueille avec faveur le Traité résultant de la deuxième série de négociations sur la limitation des armements stratégiques, qui a été signé voici peu entre l'Union soviétique et les Etats-Unis, qu'elle considère comme une étape majeure. Nous estimons que cet événement considérable aura une influence positive sur les autres négociations visant au contrôle des armements et au désarmement en Europe et dans le monde en général.

261. Une autre initiative importante est constituée par les entretiens de Vienne sur la réduction des forces en Europe centrale et sur les mesures qui y sont associées. Une conclusion heureuse de ces négociations contribuerait à la paix et à la sécurité en Europe et favoriserait l'établissement de relations militaires plus stables fondées sur la réduction du niveau des forces. Alors que nous appuyons les efforts accomplis dans cette direction, nous considérons que les mesures à prendre ne devraient pas nuire à la sécurité et à la stabilité dans d'autres régions d'Europe.

262. Qu'il me soit maintenant permis d'examiner la situation au Moyen-Orient qui continue d'être l'une des zones principales de tension dans le monde. La Turquie, qui appartient à cette région, observe avec une grande attention l'évolution des événements.

263. Ainsi que nous l'avons dit à plusieurs reprises, une solution juste, durable et globale du problème du Moyen-Orient ne saurait être réalisée sans le retrait d'Israël de tous les territoires arabes, du secteur arabe de Jérusalem qui a été occupé en 1967, et sans la connaissance des droits légitimes du peuple palestinien, y compris le droit de créer son propre Etat indépendant. C'est pourquoi selon nous, la question de Palestine est au cœur du conflit du Moyen-Orient, et la participation active de l'OLP, seul représentant légitime du peuple palestinien, devrait être acquise dans toute négociation de paix si l'on veut parvenir à la paix dans la région.

264. Une autre source de vive inquiétude au Moyen-Orient est la situation au Liban. Les événements des années récentes ont été la cause de beaucoup de souffrances dans ce pays et ont mis en danger son intégrité territoriale. La situation au Liban est par elle-même liée de façon inextricable au problème général du Moyen-Orient. Les attaques répétées d'Israël aggravent la situation et représentent un autre obstacle sérieux à la réalisation de la paix dans la région.

265. Les problèmes aigus de l'Afrique australe, qui n'ont pas encore trouvé de solution, continuent d'être un autre motif de déception pour la communauté internationale.

266. Le peuple turc s'est toujours opposé à toutes les formes d'oppression, d'exploitation et de discrimination. Notre attitude active et résolue à l'égard des politiques racistes est la conséquence naturelle de cette position traditionnelle.

267. En fait, ayant montré le chemin aux mouvements de libération dans la première moitié du siècle, sous la

conduite de Kemal Atatürk, le peuple turc suit avec une vive préoccupation la situation telle qu'elle se présente en Afrique.

268. Le Gouvernement sud-africain, qui a institutionnalisé la politique de l'*apartheid*, demeure inébranlable et sourd aux exigences répétées de la communauté internationale. Ce gouvernement a accéléré ses mesures d'oppression et poursuit sa politique de bantoustanisation. Ces événements ont encore aggravé la situation existant en Afrique australe. Le Gouvernement turc condamne résolument la politique d'*apartheid* et demande que l'Organisation des Nations Unies continue ses efforts pour l'éliminer. Nous sommes fermement convaincus que des mesures efficaces nouvelles devraient être prises contre l'Afrique du Sud.

269. En tant que membre du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, depuis sa création, nous affirmons, comme nous l'avons déjà fait, que l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud est inacceptable. Nous soutenons entièrement le peuple de Namibie et son unique représentant légitime, la SWAPO, dans son juste combat pour parvenir à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance nationale authentique. Nous sommes convaincus que le plan des Nations Unies¹⁶ pour l'établissement d'une Namibie indépendante et démocratique, par des élections qui devraient être tenues conformément aux résolutions 385 (1976) et 435 (1978) du Conseil de sécurité, est la seule disposition pratique pour arriver à une solution pacifique du problème de la Namibie.

270. En ce qui concerne la question du Zimbabwe, je voudrais confirmer le soutien de mon gouvernement à la lutte légitime du peuple zimbabwéen, sous la conduite du Front patriotique, contre les vestiges du racisme et en vue de trouver une solution fondée sur un système majoritaire authentique. Nous estimons que toute solution concernant l'avenir du Zimbabwe doit être trouvée avec la participation du Front patriotique afin qu'il soit internationalement reconnu.

271. A cet égard, je note que la Réunion des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth, en août dernier à Lusaka, a franchi une nouvelle étape concernant la solution de la question du Zimbabwe. Nous saluons les efforts constructifs à cet égard des Etats africains de première ligne, aussi bien que l'initiative prise par le Royaume-Uni de tenir une conférence à Londres avec la participation de toutes les parties intéressées. Nous espérons que cette conférence contribuera à la recherche d'une solution aux problèmes du Zimbabwe, compte tenu des aspirations du peuple zimbabwéen.

272. Les nations africaines connaissent des problèmes particulièrement difficiles. La sécurité et la stabilité du continent dépendront de la solution urgente de ces problèmes. L'élimination du colonialisme, du racisme et de l'*apartheid*, l'accélération du développement sont les tâches urgentes de la communauté mondiale tout entière. Et il est évident que dans les années à venir l'Afrique constituera la pierre de touche de la solidarité internationale et de la véritable coopération.

273. Dans leurs efforts pour se développer, surtout grâce à une autosuffisance nationale et collective, les pays africains auront besoin certainement de contributions positives

¹⁶ Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-troisième année, Supplément de juillet, août et septembre 1978, document S/12827.

de la part de la communauté internationale dans son ensemble et notamment des pays développés.

274. Cependant, tout en accordant cet appui et cette assistance, les Etats non africains ne devraient pas intervenir dans les différends interafricains ni s'immiscer dans les affaires intérieures des Etats africains. La Turquie est convaincue que les différends interafricains doivent et peuvent être résolus par les Etats d'Afrique eux-mêmes.

275. En tant que pays en développement, la Turquie connaît bien les obstacles auxquels se heurtent les pays en développement à notre époque. Voilà pourquoi nous sommes tout prêts à mettre notre propre expérience et nos ressources à la disposition des nations africaines dans leurs efforts pour réaliser le développement et l'autosuffisance.

276. Dans les années précédentes, nous avons intensifié nos contacts avec beaucoup de pays africains afin de promouvoir notre coopération économique, culturelle et technique.

277. Traditionnellement, on considère que la paix est le résultat d'un équilibre fondé sur la sécurité et l'indépendance politique des Etats. Aujourd'hui, on comprend de mieux en mieux que cet équilibre a aussi des dimensions économiques et sociales. L'indépendance politique, dans ce contexte, est une condition nécessaire mais non suffisante pour guérir les maux du sous-développement. Il ne peut pas y avoir de stabilité dans un environnement international où les divergences entre les nations pauvres et riches atteignent des dimensions si inquiétantes.

278. Malheureusement, le résultat de nos activités au sein du système des Nations Unies, jusqu'à présent, n'est pas très riche en promesses. Les espérances suscitées par le consensus sur l'établissement d'un nouvel ordre économique international ont été déçues, car jusqu'à maintenant les résultats ont été minimes.

279. Il faut admettre que la situation est particulière : des pays pauvres et riches se mettent d'accord sur de larges objectifs afin d'établir un ordre économique international plus équitable et cependant, ils ne parviennent pas à adopter les mesures pratiques qu'appelle ce consensus.

280. A notre avis, l'une des raisons principales de ce sombre tableau est l'absence de la volonté politique nécessaire de la part des pays industrialisés. C'est seulement avec cette volonté que l'on peut dépasser les intérêts à court terme, étroits et même chauvinistes, qui ont entravé les progrès du dialogue Nord-Sud. C'est seulement en avançant de façon significative sur les questions de fond qu'un nouvel élan pourra être donné au dialogue.

281. Depuis l'effondrement du système de Bretton Woods, nous passons par une étape transitoire caractérisée par un *modus vivendi* temporaire pour les principales puissances industrielles en ce qui concerne aussi bien les questions commerciales et monétaires internationales que leur entente dans le domaine de l'économie politique. Néanmoins, dans le climat d'incertitude actuel inévitable dans une période de transition, il est impossible de conserver l'ancien ordre international en faisant des petits ajustements ou en prenant des mesures anticycliques à court terme.

282. Ce qu'il faut, c'est rechercher un nouvel ordre international favorable au progrès des pays en développement dans un monde véritablement interdépendant, avec leur pleine et entière participation. Seul un tel ordre international peut mettre un terme à l'inflation et au chômage

qui affligent l'économie mondiale et assurer la reprise d'une croissance économique régulière.

283. Qu'il me soit permis d'attirer l'attention de l'Assemblée générale sur deux questions qui me paraissent particulièrement importantes.

284. Tout d'abord nous considérons que le Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale devrait consacrer le temps qu'il lui reste, jusqu'à la session extraordinaire de l'Assemblée générale de 1980, pour déterminer comment amorcer au mieux la nouvelle phase des négociations globales. L'Assemblée générale devrait modifier en conséquence le mandat du Comité afin qu'il puisse remplir cette tâche essentielle avant la session extraordinaire. La Turquie est prête à contribuer activement à une telle initiative.

285. Nous sommes convaincus qu'il importe énormément que l'"énergie" soit à l'ordre du jour du dialogue, et ce pour tous les pays développés ou en développement. Soit dit en passant, puisque les pays industrialisés ont reconnu cette nécessité dans le passé, en la soulignant avec insistance, nous pouvons compter qu'ils appuieront l'initiative prise maintenant à cet égard par les pays en développement.

286. En fait, il y a beaucoup de raisons qui justifient l'incorporation de la question de l'énergie dans le dialogue. En effet, le prix du pétrole et sa répercussion sur l'inflation mondiale, et les mesures de conservation qui seront adoptées par les pays développés, aussi bien que le problème de satisfaire les besoins essentiels en énergie des pays en développement, sont certaines des questions à court terme et à long terme concernant l'énergie qui pourraient être utilement discutées dans le cadre du dialogue.

M. Salim (République-Unie de Tanzanie) reprend la présidence.

287. A court terme, cependant, la question de l'énergie est liée aux difficultés de la balance des paiements des pays en développement importateurs de pétrole. En fait ces Etats, après des hausses de prix récentes, sont arrivés au point que la facture de leurs importations de pétrole absorbe une part considérable du revenu de leurs exportations. Cette évolution a aggravé les difficultés de balance des paiements de ces pays, issues des fortes tendances inflationnistes du monde industrialisé.

288. Je dois dire que l'autosuffisance collective est au cœur du problème. Et je suis heureux de constater que cet élément crucial a été entièrement reconnu par la résolution adoptée à la Conférence des pays non alignés à La Havane [A/34/542, annexe VI B, résolution n° 7].

289. Nous avons écouté attentivement M. José López Portillo, président du Mexique, et nous avons apprécié sa contribution originale à une meilleure compréhension de ce problème mondial qui exige une solution urgente. Nous partageons entièrement sa conviction que la question de l'énergie devrait être abordée dans un "tout beaucoup plus vaste et plus complexe, le nouvel ordre économique mondial" [1^{re} séance, par. 62] avec tous ses liens et dans le cadre de la nouvelle stratégie internationale du développement considérée comme un moyen de mise en œuvre des mesures nécessaires.

290. Nous estimons également que l'Organisation des Nations Unies est l'instance la plus appropriée, la seule "déjà pleinement instituée" [ibid., par. 65], pour aborder les questions d'énergie globales. Nous sommes convaincus

que le plan de l'énergie proposé devrait être abordé dans les négociations globales qui, nous l'espérons, seront amorcées à cette session de l'Assemblée et auxquelles tous les pays pourront participer, même à leur stade préparatoire.

291. J'en viens à ma deuxième observation, à savoir les tendances effrénées au protectionnisme dans le commerce international. Le développement des pays en développement dépend, dans une mesure considérable, de la croissance continue de leurs revenus d'exportation. Et les pratiques protectionnistes s'intensifient rapidement dans les pays industrialisés. Outre que cela présente un grand danger, pour l'économie des pays en développement, cela menace aussi les fondements mêmes de l'ordre mondial libéral et interdépendant préconisé par les pays industrialisés eux-mêmes. Il est urgent qu'une action internationale déterminée soit entreprise pour mettre un terme à cette tendance. Ce type d'action bénéficierait aux deux parties. La croissance économique des pays en développement aura, à long terme, des effets bénéfiques sur les pays industrialisés en leur permettant de maintenir leurs propres niveaux de croissance et de prospérité.

292. Nous vivons une période très critique de notre histoire. Alors que des pays en développement sont résolus à réaliser leur développement économique, l'économie internationale passe d'une récession à l'autre avec toutes les perspectives d'une lente croissance à long terme.

293. Ainsi, le nouvel ordre économique international apparaît comme un défi et une occasion historique, tant pour ceux qui connaissent les bienfaits de l'ère industrielle que pour ceux qui sont désavantagés. Accueillons ce défi sans délai. Les négociations sur le nouvel ordre économique international doivent se poursuivre avec opiniâtreté et ne pas être interrompues. Nous devons mobiliser tous nos efforts, toutes nos ressources et toute notre imagination pour explorer de nouvelles approches de la coopération. Et surtout, ne nous laissons pas décourager, n'abandonnons pas un objectif si précieux.

294. Avant de terminer, je voudrais dire quelques mots sur la question de Chypre.

295. Le Secrétaire général, dans son rapport à l'Assemblée générale sur l'activité de l'Organisation, fait l'observation suivante à propos de la question de Chypre :

« Il me semble toutefois qu'à condition d'être résolu, en s'appuyant sur les directives et les accords existants, à envisager la situation à Chypre dans une longue perspective, il serait possible de l'améliorer rapidement au mieux des intérêts de tous les intéressés, ce qui serait de loin préférable au *statu quo* peu satisfaisant et toujours précaire que l'on se dépense à maintenir. » [Voir A/34/1, sect. III.]

296. Le Gouvernement turc est entièrement d'accord avec les observations du Secrétaire général. Mon gouvernement estime que la clef de l'amélioration de la situation dans l'île et même la solution résident dans le processus de négociation entre les deux communautés chypriotes, négociations qui devraient être menées sur un pied d'égalité.

297. La communauté turque de Chypre vise l'objectif unique d'assurer sa sécurité aussi bien que ses droits fondamentaux légitimes, en tant que partenaire dans une République fédérale indépendante, souveraine, non alignée, bi-communautaire, bi-zonale, fermant les portes à une possible oppression répétée de la part de l'autre partenaire. Ce

but noble doit être recherché par tous ceux qui respectent la dignité humaine et la justice. La Turquie l'appuie entièrement.

298. Le Gouvernement turc estime que l'accord du 19 mai constitue le cadre nécessaire pour une solution du problème de Chypre basée sur les droits fondamentaux légitimes des deux communautés considérés comme partenaires égaux. Il ne devrait pas être considéré comme une échappatoire aux engagements pris sur la base des principes directeurs en quatre points Denktaş-Makarios du 12 février 1977¹⁷.

299. La question de Chypre atteint aujourd'hui un stade où l'objectif commun de la communauté internationale, aussi bien que celui des parties directement concernées, est d'encourager les négociations intercommunautaires d'une manière continue. A cette fin, mon gouvernement est résolu à appuyer les efforts sérieux et intensifs entrepris grâce aux bons offices du Secrétaire général afin de relancer les négociations intercommunautaires. Nous estimons que, si nous voulons prolonger la percée du 19 mai 1979 et si nous voulons que le processus de négociation ait une nouvelle chance de faire des progrès substantiels, il est essentiel que les parties s'abstiennent de toute violation de l'esprit et de la lettre du point 6 de l'accord du 19 mai¹⁸ qui prévoit l'amélioration de l'atmosphère pour faciliter les négociations.

300. Les efforts tentés pour changer la nature des bons offices du Secrétaire général et pour faire discuter le problème de Chypre ailleurs que dans le cadre des entretiens intercommunautaires, comme cela se doit, ne sont rien d'autre qu'une manœuvre visant à éviter de sérieuses négociations et comme tels sont voués à l'échec. Nous continuons d'espérer que les dirigeants chypriotes grecs reconnaîtront ce fait et qu'ils coopéreront avec le Secrétaire général des Nations Unies pour la reprise sans nouveau retard des entretiens intercommunautaires. Nous continuons aussi d'espérer que le Gouvernement grec encouragera les efforts actuellement déployés pour rendre possible la reprise des entretiens intercommunautaires, qui est en fait le seul moyen valable de préparer la voie vers un règlement politique global de la question de Chypre.

301. M. MOGWE (Botswana) [interprétation de l'anglais] : Monsieur le Président, en mon nom personnel et au nom de toute la délégation du Botswana, j'ai le très grand plaisir de vous exprimer la satisfaction que nous éprouvons à vous voir vous, représentant de la République-Unie de Tanzanie — un pays avec lequel le Botswana entretient les relations les plus cordiales —, élu au poste de président de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale. Votre élection est la preuve éloquente de votre expérience diplomatique et de votre compétence. C'est une source de fierté pour l'Afrique. Tout en vous félicitant, je voudrais également remercier votre prédécesseur, dont la présidence à la dernière session a été parfaite. Nous tenons à faire l'éloge du Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, pour la façon dévouée dont il s'est consacré dans le passé et dont il se consacre encore actuellement à la solution des graves et nombreux problèmes auxquels doit faire face notre organisation. Sa foi dans le rôle joué par l'Organisation des Nations Unies, sa vision et ses capacités dans les domaines politique, économique,

¹⁷ Ibid., trente-deuxième année, Supplément d'avril, mai et juin 1977, document S/12323, par. 4 et 5.

¹⁸ Ibid., trente-quatrième année, Supplément d'avril, mai et juin 1979, document S/13369.

social et humanitaire, ainsi que sa détermination à traduire cette foi et cette vision dans la réalisation des objectifs pour lesquels notre organisation a été créée, ont été une source d'inspiration pour beaucoup d'entre nous. Nous lui souhaitons beaucoup de courage et une bonne santé.

302. Je voudrais dès l'abord réaffirmer l'attachement inébranlable du Botswana aux idéaux de notre organisation. Bien que celle-ci n'ait pas toujours répondu à notre attente, elle n'en reste pas moins le meilleur forum où toutes les nations, quelles que soient leur taille ou leurs moyens économiques, peuvent se réunir pour trouver les moyens de résoudre les diverses et brûlantes questions de notre temps.

303. L'Organisation des Nations Unies a toujours aspiré à l'universalité pour permettre un échange d'idées sur le plan mondial. Nous sommes heureux, par conséquent, de souhaiter la bienvenue à Sainte-Lucie dans cette communauté des nations. Nous félicitons le Gouvernement et le peuple de cet Etat à l'occasion de son admission à l'Organisation des Nations Unies.

304. La Sainte Bible nous dit que la mort est au sein de la vie, et nous devons donc nous souvenir avec affection de notre voisin et ami qui nous était cher, M. Agostinho Neto, président de la République populaire d'Angola, un grand combattant de la liberté et un grand homme d'Etat. Sa mort n'est pas seulement une perte pour l'Angola mais pour nous tous, particulièrement pour ceux qui, en Afrique australe, luttent encore pour libérer leurs pays du racisme et du gouvernement de la minorité, car il était entièrement dévoué à leur cause. Nous exprimons à la famille du Président défunt, au Gouvernement et au peuple de l'Angola toutes nos condoléances.

305. Les multiples aspects de l'instauration du nouvel ordre économique international en vue de trouver des solutions pratiques aux problèmes réels qui assaillent l'économie mondiale ont été exposés dans diverses instances. Ce qu'il faut maintenant, c'est une ferme résolution de créer une atmosphère favorable dans laquelle des résultats positifs puissent être obtenus en vue de mettre au point des modalités détaillées grâce auxquelles les résolutions puissent être appliquées dans la pratique aux niveaux mondial, régional et sous-régional. Seuls des efforts sérieux et concertés et la bonne volonté politique de la part de tous les intéressés pourraient faire du nouvel ordre économique international une réalité pratique. L'action dans ce sens a déjà commencé, mais il reste un long chemin à parcourir.

306. Nous sommes heureux qu'un accord ait pu être réalisé sur les éléments fondamentaux d'un fonds commun. Nous espérons sincèrement que les négociations finales pour rendre cette institution efficace ne seront pas prolongées par des divergences de vues sur son utilisation. La décision tendant à ce que le Fonds commun finance par son deuxième guichet des mesures autres que le stockage des produits de base est une réalisation importante.

307. La deuxième Conférence générale de l'ONUDI qui s'est tenue à Lima, au Pérou, en 1975, reconnaissait la faible part apportée par les pays en développement à la production industrielle mondiale et déclarait que des efforts devaient être entrepris pour accroître leur part dans toute la mesure possible. Plus tard, la même année, l'Assemblée générale a approuvé la Déclaration et le Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels¹⁹ et a demandé à l'ONUDI d'organiser des

consultations dans le domaine de l'industrie entre les pays développés et les pays en développement. Des consultations sur le cuir et les produits du cuir ont eu lieu à Innsbruck, en Autriche, et les pays intéressés, y compris le Botswana, ont demandé depuis à l'ONUDI de les aider à appliquer la décision visant à encourager la participation des pays en développement à la production industrielle. De tels efforts en vue de réaliser les buts proclamés dans les instances internationales devraient être appréciés et encouragés.

308. Le Botswana se réjouit de l'accession de l'ONUDI au statut d'institution spécialisée des Nations Unies et espère qu'elle disposera de ressources suffisantes pour lui permettre de faire face à ses responsabilités.

309. La deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement et sa Stratégie internationale du développement [résolution 2626 (XXV)] s'achève sur une note décevante. Ma délégation est assez inquiète de constater que cette décennie n'a pas soulevé en nous, en tant que communauté internationale, un sentiment d'urgence en ce qui concerne les objectifs à atteindre. Nous continuons à parler de protectionnisme et nous sommes toujours en train de concocter de nouvelles stratégies avec un degré de désaccord encore plus élevé. Entre-temps, la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies qui est prévue pour 1980 en vue d'établir la nouvelle stratégie du développement pour les années 80 approche à grands pas.

310. Le Botswana est un pays sans littoral. Notre position géographique en Afrique australe représente un grave inconvénient. Nous sommes presque complètement entourés de régimes minoritaires racistes qui font l'objet ou pourraient faire l'objet de sanctions et de boycottages économiques dont les conséquences ne peuvent qu'affecter le Botswana. Nous attendons la prochaine conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et nous espérons que des mesures y seront prises afin d'établir des critères rationnels et équitables, autres que le produit national brut et la balance des paiements, pour ce groupe de pays et de prévoir des programmes d'assistance en vue d'accroître leur autonomie économique et renforcer leur indépendance politique.

311. Le Botswana est grandement encouragé par la prise de conscience croissante, de la part des pays en développement de l'importance vitale que revêt le développement de notre autonomie collective. Nos diverses ressources devraient évidemment satisfaire nos besoins variés. La coopération régionale et interrégionale devrait être encouragée bien davantage grâce à l'aide internationale.

312. Il y a 15 ans, lorsque la première session de la CNUCED a eu lieu, le choc, la déception et la résistance se sont fait jour au cours des discussions qui ont eu lieu alors sur la révision des termes de l'échange, sur l'identification de l'écart entre les ressources et sur la proposition d'un système généralisé de préférences. On peut estimer 15 ans plus tard et après bien des conférences que l'on a accompli peu de progrès sur ces questions qui continuent de figurer à notre ordre du jour. Etant donné les besoins de mon peuple et du reste du monde, il est certes vrai que trop peu de choses se sont passées. On peut cependant se consoler en pensant qu'à l'heure actuelle il est reconnu presque universellement que les mesures économiques internationales qui ont été préconisées pendant plusieurs générations sont insuffisantes dans le monde entier, et que nous ne cherchons pas simplement à les modifier. Il s'agit vraiment de réforme, de restructuration, de création nou-

¹⁹ Voir document A/10112, chap. IV.

velle et de révolution. Aussi bien la volonté que les méthodes pour ce faire sont insuffisantes, mais tant les pays développés que les pays en développement reconnaissent de plus en plus qu'ils ont quelques intérêts convergents et que même les intérêts divergents ne devraient pas nécessairement être complètement incompatibles. On n'a pas réalisé grand-chose à cet égard, mais il existe cependant une base pour des réalisations futures.

313. Il y a près de deux décennies, l'Assemblée générale a adopté la résolution 1514 (XV) qui proclamait l'accession de bien des pays, y compris le Botswana, à l'indépendance. Cela a été l'une des plus grandes réalisations de l'Organisation des Nations Unies. C'est un triste commentaire sur notre époque que de devoir reconnaître qu'il reste encore quelques situations coloniales où les opprimés luttent encore pour se libérer de la domination et où l'oppression s'accroche désespérément au pouvoir dans un dernier effort stérile pour s'opposer à la marche inexorable de l'histoire et au changement inévitable.

314. La question du Sahara occidental est toujours à l'ordre du jour malgré les nombreuses résolutions de l'Assemblée générale qui affirment le droit inaliénable du peuple sahraoui à l'autodétermination et à l'indépendance. Le Botswana a toujours appuyé la cause du peuple sahraoui, parce que nous tenons pour sacré le droit de tous les peuples de choisir leur propre destin. A la seizième session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement, à Monrovia, l'OUA a souligné qu'il était urgent de permettre au peuple sahraoui d'exercer ce droit [A/34/552, p. 90 et 91]. Nous nous opposons à l'expansionnisme du Maroc, tout en félicitant le Gouvernement mauritanien d'avoir abandonné ses revendications sur ce territoire et d'avoir reconnu le droit du peuple du Sahara occidental à l'autodétermination et à l'indépendance. Nous prions l'Assemblée générale de se prononcer sans équivoque sur cette question.

315. Nous appuyons les efforts entrepris par la République des Comores pour réaliser son intégrité territoriale et son unité politique par la réintégration de l'île de Mayotte au reste de l'archipel.

316. Nous nous opposons à l'occupation de Chypre par les forces étrangères et nous demandons leur retrait immédiat. Nous déplorons le manque de progrès dans les pourparlers intercommunautaires visant à trouver une solution juste et durable fondée sur l'accord Kyprianou-Denktaş du 19 mai 1979. Nous prions les parties intéressées de s'engager dans des négociations sérieuses afin que Chypre non alignée puisse bientôt s'unir et vivre en paix avec ses voisins.

317. Mon pays reconnaît que la question de Palestine est au cœur du problème du Moyen-Orient et que tout accord qui ne tiendrait pas pleinement compte de cette réalité ne pourrait aboutir à la solution durable du problème que l'on souhaite si ardemment. Il ne s'agit pas simplement d'un problème de réfugiés, mais de la reconnaissance du droit légitime du peuple palestinien de déterminer son propre avenir et d'établir son propre Etat. Il faut reconnaître la nécessité pour l'OLP, en tant que représentant du peuple palestinien, de participer à tout dialogue visant à assurer la paix au Moyen-Orient. Il y a lieu d'exprimer également une profonde inquiétude en ce qui concerne les actes de provocation qui se traduisent par l'établissement de colonies de peuplement dans les zones occupées.

318. Le Botswana affirme le droit de tous les Etats du Moyen-Orient de vivre en paix dans des frontières sûres et

reconnues. La recherche d'une solution acceptable est un processus permanent et personne ne peut prétendre l'avoir achevé. Par conséquent, le Botswana prie toutes les parties intéressées de continuer à rechercher un règlement fondé sur une paix globale et durable au Moyen-Orient.

319. Les aspirations du peuple coréen qui veut unir son pays divisé mérite l'appui constant et objectif, ainsi que l'encouragement de notre organisation. Nous respectons le désir de laisser au peuple coréen lui-même le soin de discuter ce problème, car ce n'est qu'ainsi que nous pourrions éviter l'appui hégémonique d'un côté ou de l'autre. Nous prions les grandes puissances engagées dans la question de Corée d'éliminer tous les obstacles sur la voie de la paix et de la sécurité de la péninsule et nous exhortons les Coréens de reprendre sans délai le dialogue Nord-Sud en vue de l'unification de leur pays.

320. Une autre préoccupation du Botswana, en tant qu'arrière-pays de l'océan Indien, est la création d'une zone de paix autour de ces eaux. Nous avons observé avec beaucoup d'inquiétude, ces dernières années, la présence militaire toujours croissante des grandes puissances dans l'océan Indien. Le Botswana appuie la création de zones de paix chaque fois et partout que cela est possible, car nous croyons que l'existence de ces zones réduit le nombre des foyers de tension et contribue au désarmement. Nous demandons donc aux grandes puissances et à tous ceux qui utilisent l'océan Indien de coopérer à la création d'une zone de paix dans l'océan Indien, conformément à la Déclaration des Nations Unies de 1971 [résolution 2832 (XXVI)].

321. La Namibie, territoire des Nations Unies, est encore illégalement occupée par l'Afrique du Sud malgré les nombreuses résolutions des Nations Unies qui demandent son retrait de ce territoire. L'Assemblée générale est parfaitement consciente du fait que l'évolution de la question de la Namibie est arrivée à un point mort et que l'Afrique du Sud n'a fait que mettre en cause la justesse du rapport du Secrétaire général²⁰, et elle reconnaît également que les espoirs suscités par les efforts diplomatiques des cinq puissances occidentales en vue d'une solution rapide ont été cruellement déçus malgré les concessions faites par la SWAPO dans l'intérêt d'un règlement pacifique. L'Afrique du Sud a retardé le moment des élections contrôlées par les Nations Unies et de l'indépendance de la Namibie en insistant pour que les bases de la SWAPO dans les Etats voisins soient contrôlées par le Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition et en rejetant la restriction formulée par les combattants pour la liberté de la SWAPO visant à conserver leurs bases en Namibie. Entre-temps, ce pays a introduit des changements en Namibie qui nous font douter de sa volonté de coopérer avec les Nations Unies, les cinq puissances occidentales et la SWAPO et de mettre fin à la guerre. L'Assemblée constituante a été élevée au statut d'une assemblée nationale avec des pouvoirs législatifs. Cela contredit les assurances données par l'Afrique du Sud selon laquelle les pseudo-élections du 4 décembre 1978 ne changeraient rien au statut de la Namibie et représentent un défi arrogant à la résolution 439 (1978) du Conseil de sécurité, qui les a déclarées nulles et non avenues. Les persécutions, les arrestations arbitraires et la détention des membres de la SWAPO continuent. Cela ne peut être évidemment inter-

²⁰ Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-troisième année, Supplément de juillet, août et septembre 1978, document S/12827.

prété que comme une tentative de durcir l'opposition par l'intimidation. La nomination du président du Broederbond en tant qu'administrateur général du Territoire prête évidemment à des interprétations diverses.

322. Les attaques lancées contre l'Angola et la Zambie depuis ce territoire international constituent un défi direct à la paix internationale ainsi qu'aux Nations Unies elles-mêmes. Si toutes ces politiques ne correspondent pas à une volonté de paralyser l'évolution de la situation — malgré l'assurance de "la porte ouverte" — que faut-il de plus ?

323. La communauté internationale doit résister à toute tentative de la part de l'Afrique du Sud de contourner la question et doit continuer à soutenir à la fois la lutte du peuple de la Namibie en vue de son autodétermination et les initiatives nécessaires pour mener cette lutte à bonne fin. Le problème de la Namibie doit être résolu sans attendre davantage si nous voulons éviter un désastre imminent.

324. Le Botswana félicite la SWAPO pour sa détermination de coopérer en vue d'accélérer le processus d'un règlement pacifique. Nous sommes heureux de la reprise des négociations en vue de résoudre ce problème. Nous espérons que la proposition constructive d'une zone démilitarisée le long de la frontière de la Namibie sera considérée comme un effort authentique pour convaincre de nouveau l'Afrique du Sud de la détermination constante des pays de première ligne d'assurer une indépendance honorable à la Namibie.

325. La guerre de libération en Rhodésie continue à coûter cher en vies humaines dans ce pays. En août, le régime de la Rhodésie a admis que 600 personnes ont été tuées durant le mois. C'est le chiffre le plus élevé dont on ait eu connaissance tout au long de la guerre. Le 27 septembre, le *Rand Daily Mail*, un journal de l'Afrique du Sud, a fait savoir que 569 personnes avaient été tuées à ce jour-là, pendant le mois de septembre. Les attaques contre les Etats voisins de l'Angola, du Botswana, du Mozambique et de la Zambie ont également augmenté non seulement en fréquence mais encore en intensité et en aventurisme. Au début du mois de septembre, les centres militaires en Rhodésie ont fait état de leurs attaques terrestres et aériennes contre les troupes de l'armée du Mozambique en plus de celles dirigées contre des bases de guérilla. Il y a une semaine, le régime rebelle a fait une incursion de cinq jours au Mozambique sous le prétexte d'opérations d'autodéfense.

326. De telles attaques provoquent non seulement la mort et la souffrance, mais elles causent des pertes matérielles considérables — les ponts, les hôpitaux, les écoles, les postes d'essence — et suscitent beaucoup de difficultés économiques pour des innocents. Le nombre des réfugiés dans les pays voisins ne fait qu'augmenter.

327. En tant que pays du Commonwealth, le Botswana est un signataire du communiqué final de la réunion des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth, tenue à Lusaka en août [A/34/439-S/13515, annexe], qui a abouti à la Conférence constitutionnelle du Zimbabwe qui a lieu actuellement à Londres. Nous réaffirmons notre appui à un authentique gouvernement par la majorité pour le peuple du Zimbabwe et à toutes les mesures internationales nécessaires et acceptables qui devront être prises pour aboutir à l'indépendance de ce territoire. Nous prenons note de l'optimisme exprimé par lord Carrington, secrétaire d'Etat du Royaume-Uni aux affaires étrangères et au Commonwealth, tout en comprenant les difficultés qui restent à résoudre. Nous espérons que les souffrances, les meurtres, la

destruction des biens et l'exil qu'ont connus les populations de la Rhodésie renforceront la bonne volonté de tous ceux qui participent aux discussions et qui cherchent à atteindre une solution acceptable pour tous. Entre-temps, et dans l'intérêt du progrès et de la paix, le Botswana désire recommander vivement à tous ceux qui ne sont pas directement engagés dans la question de Rhodésie de s'abstenir de faire des déclarations ou de se lancer dans des initiatives qui ne peuvent que gêner ou faire échouer ces délicates négociations. Je pense en particulier à toutes les négociations sur la levée des sanctions, pour faciliter le commerce ou pour toute autre raison. Ce que nous pouvons faire de mieux pour le peuple de Rhodésie, à ce stade, c'est de l'encourager à continuer les négociations afin de régler les différends et d'arriver à un règlement acceptable au niveau international.

328. L'un des problèmes fondamentaux de la politique de l'Afrique du Sud est la pratique de l'*apartheid*, ce système de relations basé sur une théorie d'inégalités raciales qui a été institutionnalisé dans la politique d'un développement séparé et qui a été protégé par la loi.

329. De nouvelles réalités, que l'Afrique du Sud doit elle-même reconnaître, ont été consacrées par l'Assemblée générale des Nations Unies, sa Charte et ses comités : accession de territoires coloniaux à l'indépendance, création de l'OUA dont les principes et objectifs visent la libération des peuples encore sous le joug d'une minorité raciste, et tout récemment, défaite de l'impérialisme portugais en Afrique.

330. En tant que prolongement logique de sa politique d'*apartheid*, l'Afrique du Sud a créé ce qu'on appelle le bantoustan indépendant afin d'obtenir un développement séparé et vertical. A notre avis, ces divisions, cette séparation des peuples, n'a d'autre but que de soulever et d'encourager les animosités entre les ethnies et de saper l'unité du nationalisme. Le Botswana, pas plus que le reste de la communauté internationale, ne reconnaît pas ces bantoustans. Nous souhaitons à nos frères qui sont dans ces bantoustans de comprendre les raisons de notre position. Il ne s'agit pas de dire que nous sommes opposés à leur indépendance alors que nous jouissons de la nôtre; pas du tout. La seule et unique raison est que nous sommes opposés au racisme, à l'*apartheid* et à la ségrégation raciale d'un peuple qui leur refuse le droit de partager le pouvoir politique dans leur propre pays. Le peuple d'Afrique du Sud lui-même, à travers les mouvements de libération ou les enfants de l'école de Soweto, a commencé à remettre en cause, de façon beaucoup plus active, le *statu quo*.

331. Nous sommes parfaitement conscients du souci qui anime, dit-on, certains dirigeants sud-africains sur des projets allant de l'ouverture de restaurants aux Africains à l'extension des droits syndicaux, en passant par le fameux Mixed Marriages Act et l'Immorality Act. Mais ce ne sont là que questions périphériques par rapport au sujet principal qui est une Afrique du Sud pour tous les Sud-Africains, blancs et noirs, tous libres, tous égaux. La lutte pour la libération doit continuer jusqu'à ce que cela se réalise.

332. La lutte incessante et les effusions de sang n'auraient plus de raison d'être si l'Afrique du Sud s'engageait dans la voie du dialogue avec tous les peuples qui la composent pour en finir avec le racisme et l'*apartheid*, et pour reconnaître les droits inaliénables à la citoyenneté de tous les peuples du pays.

333. Le Secrétaire général, dans son rapport sur l'activité de l'Organisation [A/34/1, sect. VIII], a souligné, ainsi

que vous l'avez fait vous-même, Monsieur le Président, dans votre discours d'ouverture, la tragédie humaine que connaissent les personnes déplacées ou réfugiées [A/34/1, sect. VIII] et les résultats positifs obtenus à la réunion d'Arusha sur les réfugiés africains et à la réunion de Genève sur les réfugiés du Sud-Est asiatique et les personnes déplacées, tenue les 20 et 21 juillet 1979. Nous notons avec reconnaissance les engagements d'assistance complémentaire aux réfugiés pris par les Etats Membres de cette organisation.

334. Considérant qu'il y a plus de 10 millions de réfugiés dans le monde, dont 4 millions se trouvent en Afrique, nous comprenons que nous avons à faire face à un problème d'une grande ampleur qui exige des mesures hardies de coopération et d'imagination. Notre première tâche en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies, et dans le domaine qui relève de notre compétence, doit être de créer, dans nos propres Etats, les conditions propres à assurer la sécurité de tous nos citoyens et même à garantir le retour sans risques de ceux qui veulent rentrer chez eux.

335. Dans les pays qui souffrent encore de l'oppression minoritaire et du racisme, les réfugiés doivent être considérés comme des parties intégrantes du processus de libération, et le résultat de la lutte des peuples pour le droit à disposer d'eux-mêmes. Les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies devraient par conséquent faire aller de pair leur engagement vis-à-vis de l'émancipation et de la libération des peuples opprimés avec la reconnaissance de leur responsabilité dans le bien-être de ces peuples. Le fardeau ne devrait pas être abandonné aux seuls pays de premier asile qui sont parfois parmi les plus pauvres du monde. Le fait d'être éloigné des endroits où se déroulent les guerres et les luttes ne devrait pas être une excuse à la non-participation.

336. Le Botswana est reconnaissant de l'assistance qu'il a reçue de certains Etats, d'organisations non gouvernementales et du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. De son côté, le Botswana va continuer, dans toute la limite de ses moyens, à accorder asile et à donner des soins à ses frères des pays d'Afrique du Sud gouvernés par des minorités, car c'est là un devoir international.

337. Néanmoins, après analyse, la seule solution durable à ce problème est l'élimination de ses causes profondes : le colonialisme, l'oppression, la négation des droits de l'homme élémentaires et les conflits entre nations.

338. Il pourrait paraître étrange qu'un pays aride, sans accès à la mer, comme le Botswana, s'intéresse à la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, et pourtant il n'en est pas moins vrai non seulement que nous attachons beaucoup d'importance à cette question, mais encore que nous espérons que les intérêts des pays en développement désavantagés, comme le Botswana, seront pris en considération dans l'élaboration de la future convention sur le droit de la mer.

339. Nous regrettons que le résultat final de cette conférence soit encore incertain et que les conditions modestes mais essentielles pour l'acceptation du droit de la mer avancées par les pays en développement semblent exploitées par les pays industrialisés pour bloquer la conclusion favorable de cette conférence historique. Ma délégation fait appel à toutes ces nations afin que ces questions ne paralysent pas les progrès.

340. Les relations bilatérales et internationales de la République du Botswana sont régies par son respect de l'éga-

lité souveraine des Etats. Nous reconnaissons que la diversité des orientations idéologiques des Etats, de bien des façons, provient de leurs différentes expériences, coloniales et historiques, et que la façon dont ils sont parvenus à leur libération est la conséquence d'un ensemble de circonstances qui s'inscrivent dans un temps et un lieu donnés.

341. Nous respectons le caractère unique des circonstances dans lesquelles les philosophies politiques ont évolué et continuent d'évoluer dans les différents pays. Nous recherchons et pensons respecter les caractéristiques de notre propre histoire et de notre indépendance et nous avons la même attitude vis-à-vis des autres pays. Nous accordons une grande valeur à notre système politique et économique, mais nous ne pensons pas pour autant qu'il faille l'imposer aux autres, ni que d'autres nous imposent le leur. Nous sommes non alignés et nous défendons les principes de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats et la coexistence pacifique avec eux.

342. Trop souvent des différences historiques et culturelles dont découle la diversité des systèmes politiques, économiques, et sociaux, se sont développées et continuent à se développer en étant perçues et utilisées comme des facteurs de division et non pas de renforcement de la communauté internationale ! C'est là, de l'avis du Botswana, un élément regrettable, car prendre parti que ce soit pour ou contre une autre idéologie, c'est risquer de perdre sa propre intégrité, sa propre indépendance et la possibilité de construire sur la diversité.

343. C'est à la lumière de ces quelques principes que la position du Botswana dans les affaires internationales doit être comprise.

344. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Plusieurs représentants ont demandé à exercer leur droit de réponse. Puis-je une fois de plus rappeler que l'Assemblée générale, lors de sa 4^e séance plénière, a décidé que les déclarations prononcées dans l'exercice du droit de réponse devront se limiter à 10 minutes par question et être prononcées de leur place par les délégations ? J'ai l'intention de faire respecter strictement cette décision pour la bonne marche de nos travaux.

345. M. LANE (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Je suis dans l'obligation d'exercer le droit de réponse de la délégation du Royaume-Uni après certaines déclarations faites par le Ministre des affaires étrangères du Guatemala dans son intervention d'hier devant l'Assemblée générale [19^e séance].

346. Le Ministre des affaires étrangères du Guatemala a qualifié mon pays de "puissance impérialiste et colonialiste" et a essayé de mettre en doute la sincérité de l'engagement du Royaume-Uni envers le principe d'autodétermination. Nous rejetons cette qualification et cette allégation. Depuis la seconde guerre mondiale, près de 50 pays sous administration du Royaume-Uni sont parvenus à l'indépendance, précisément parce que nous respectons le droit à l'autodétermination.

347. Belize ne fait nullement exception à cette règle. Notre politique à l'égard de Belize est également régie par notre principe inaltérable de respecter la volonté des habitants. Nous voulons assurer rapidement à Belize la véritable indépendance que souhaitent son gouvernement et son peuple. Ce n'est pas un quelconque déni du principe de l'autodétermination de la part du Royaume-Uni qui fait obstacle à cette indépendance; c'est la politique du Guate-

mala. Je répète une fois encore que nous n'avons jamais accepté et que nous n'accepterons pas davantage maintenant que le Guatemala émette une revendication valable sur quelque partie que ce soit du territoire de Belize.

348. De la même manière, je puis confirmer que, comme le Guatemala, le Royaume-Uni souhaite trouver une solution négociée aux obstacles qui entravent l'indépendance de Belize. Mais pour que cette solution soit acceptable par mon gouvernement, elle doit avant tout être acceptable pour le peuple de Belize.

349. M. TABIBI (Afghanistan) [*interprétation de l'anglais*] : J'ai demandé la parole pour apporter certaines précisions à la suite de la déclaration faite cet après-midi par M. Yazdi, ministre des affaires étrangères de l'Iran.

350. Qu'il me soit permis de dire tout d'abord que l'Afghanistan et l'Iran appartiennent à la même région géographique, qu'ils parlent la même et magnifique langue de Sadi, Afez, Samari et Farukhi. Nous avons une foi, une culture et une histoire communes et nous, Afghans, avons toujours voulu entretenir avec notre voisin l'Iran des relations pacifiques et amicales.

351. La population laborieuse de l'Afghanistan a toujours éprouvé les sentiments les plus élevés d'amitié et de fraternité pour le noble peuple des travailleurs de l'Iran. C'est sur la base de cette politique et de ces sentiments que le chef de notre délégation, au cours de sa déclaration politique de vendredi dernier devant cette assemblée, a déclaré ce qui suit :

« Avec l'Iran aussi, nous souhaitons avoir des relations amicales et une coopération mutuellement profitable sur la base de la coexistence pacifique et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des deux pays. »
[14^e séance, par. 72.]

Et le chef de notre délégation a ajouté :

« Ce souhait sincère émane des sentiments de fraternité et de solidarité nourris par notre peuple laborieux à l'égard du noble peuple laborieux de l'Iran. » [Ibid.]

Ce sentiment et cette politique sont la pierre angulaire de nos relations avec tous nos voisins, en particulier avec le noble peuple iranien et ses travailleurs.

352. Le propos tenu par le chef de la délégation iranienne au sujet de ces « milliers de morts, sans parler des dizaines de milliers de réfugiés » [voir par. 232, *ci-dessus*], n'est pas seulement faux et exagéré, il constitue également une intervention dans les affaires intérieures d'un voisin ami et fraternel. S'il qualifie de « rébellion » notre grande révolution d'avril, c'est une grave erreur. Tout le monde sait en effet que notre grande révolution

d'avril menée à son terme par notre noble peuple de travailleurs, a été une révolution victorieuse des travailleurs en faveur du peuple de l'Afghanistan et non point le produit d'un nom en « isme » importé du dehors. Ce fut un acte révolutionnaire de notre peuple en faveur de nos masses travailleuses contre une minorité féodale d'exploiteurs qui, parce qu'ils avaient perdu leur position privilégiée, devenaient un outil aux mains des ennemis de notre révolution.

353. Nous ne voulons pas répondre sur la question des réfugiés en Iran et au Pakistan, parce que notre déclaration de lundi dernier sur ce sujet [16^e séance], qui répondait au représentant du Pakistan, est également vraie dans le cas de l'Iran. De plus, des milliers de pèlerins et de travailleurs traversent chaque année la frontière de l'Iran comme ils l'ont toujours fait tout au long de l'histoire.

354. L'allégation relative à des « milliers de morts » est fautive et nous avons été étonnés de l'entendre. Peut-être mon ami de l'Iran avait-il à l'esprit tous les morts et tous les assassinats qui se sont produits dans son propre pays et dont tous les quotidiens à travers le monde ont parlé.

355. Je regrette que le Ministère des affaires étrangères de l'Iran nous ait obligés à apporter ces précisions aux fins du compte rendu. Qu'on me permette de dire que cette allusion était plutôt inattendue compte tenu des chaleureux sentiments d'amitié exprimés à l'égard de l'Iran par le chef de notre délégation, vendredi dernier, dans le débat général. Nos amis iraniens auraient pu se comporter de la même façon en exprimant les mêmes sentiments chaleureux que notre Ministre des affaires étrangères vendredi dernier.

356. M. SHEMIRANI (Iran) [*interprétation de l'anglais*] : Qu'on me permette de faire quelques brèves observations pour répondre à la déclaration du représentant de l'Afghanistan. Comme l'a déclaré le Gouvernement provisoire de la République islamique de l'Iran en diverses occasions dans un passé récent, l'Iran n'a nullement l'intention de s'immiscer dans les affaires intérieures d'aucun pays. De plus, nous avons affirmé en de nombreuses circonstances que l'Iran n'exportait pas la révolution. Nous pensons qu'il appartient à chaque peuple et à lui seul de faire ou de ne pas faire sa révolution et de choisir son propre gouvernement.

357. Cependant, je dois ajouter que le flot de milliers de réfugiés afghans dans mon pays n'en est pas moins une réalité que l'on ne saurait nier. Nous estimons qu'il y va de la responsabilité de tout Etat d'agir de manière responsable de façon à ne pas créer des difficultés et des problèmes à ses voisins.

La séance est levée à 20 heures.